



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



CHANTAL PERNET

■ Le Châtelet (intérieur du hameau, novembre 2020).

Premières neiges

Crise sanitaire : l'ouverture de la station repoussée en janvier

La convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion du domaine skiable de Saint-Colomban a été signée le 18 novembre à la mairie de Saint-Colomban entre Pierre-Yves Bonnivard, maire de la commune, et Pascal Vie, gérant de la société Savoie stations domaines skiables (SSDS) régie intéressée de Saint-Colomban-des-Villards. Cette convention a pris effet le 1^{er} décembre 2020 et se terminera le 30 novembre 2025. Selon Pierre-Yves Bonnivard, une seule différence a été introduite par rapport à la version disponible fin août (*). Elle précise à « *qui incombe le ménage et le nettoyage du bâtiment d'accueil à La Pierre ; dans la version initiale, c'était la mairie, dans la version définitive c'est SSDS* ».

Le gouvernement a décidé de ne pas autoriser l'ouverture au public des remontées mécaniques dans les stations de ski pour Noël, mais les moniteurs sans clients ou les mineurs membres d'une société (ou association) affiliée à la Fédération française de ski (ceux du Club des sports des Villards par exemple) pourront les utiliser. En agissant ainsi, les autorités espèrent éviter une troisième vague épidémique afin de préserver l'activité économique des stations pour les vacances de février.

Les stations ont manifesté leur mécontentement en organisant des rassemblements. Ainsi à Saint-Colomban, le maire a-t-il alerté « *les acteurs de notre territoire : élus, société exploitante des remontées mécaniques, membres de l'ESF, socioprofessionnels, gérants de bars et restaurants, agriculteurs, et tous ceux qui se sentent concernés* » à se rassembler le 4 décembre à 17 heures, près du tilleul, devant la mairie, leur demandant de donner une réponse « *en allant à l'essentiel : oui ou non* » avant le jeudi 3 à midi... Curieusement le personnel saisonnier habituel des remontées mécaniques villarinches n'a pas été contacté.

Une vingtaine de personnes ont répondu à cet appel, sous la neige qui a commencé à tomber ce jour-là. Dans une courte intervention, le maire a rappelé, en substance, que l'exploitant du domaine skiable (son directeur opérationnel, Benoît Rebuffel était présent) allait tout faire comme si la station allait ouvrir le 19 décembre, notamment au niveau des remontées mécaniques et des pistes, afin d'être prêt quand l'ouverture sera autorisée, mi-janvier espère-t-on dans les stations. Dans ce but une trentaine de saisonniers ont été embauchés et la commission de sécurité du domaine skiable s'est réunie le 16 décembre.

Le lendemain (17 décembre) la mairie de Saint-Colomban a pris un arrêté interdisant, du 18 décembre au 6 janvier inclus, « *les activités de glisse et de randonnées de toute nature (...), de jour comme de nuit, sur le domaine skiable* » si bien que, contrairement à d'autres stations, même le tapis de Nantchenu ne fonctionnait pas. Face aux interrogations

que cette mesure a soulevées, l'exploitant a avancé, entre autres raisons, les frais de fonctionnement de ce tapis (électricité, damage, personnels), des dépenses « *qui ne peuvent, selon lui, être supportées par une entreprise d'une taille comme la nôtre* »...

Mi-novembre, le département de la Savoie a commandé 250 000 tests pour permettre aux stations de sports d'hiver de lancer une campagne de dépistage préventif régulier de la Covid-19 pour les socioprofessionnels et le personnel amenés à être en contact direct avec la population touristique. La commune de Saint-Colomban s'est associée à cette démarche comme l'a indiqué Pierre-Yves Bonnivard dans une lettre adressée le 9 novembre 2020 « *aux professionnels du tourisme en contact avec la clientèle* » qui leur proposait de centraliser les commandes. Trois cents de ces tests (ce qui devrait suffire pour la saison) ont été achetés par la mairie et distribués la première semaine de décembre. Outre la société qui exploite le domaine skiable (« *qui a prévu de tester l'ensemble de son personnel deux fois dans l'hiver, une fois en début de saison au mois de décembre et une fois avant le début des vacances de février* »), l'ESF et quelques gérants de lits s'en seraient procurés. Ces tests facturés au prix négocié par le département de la Savoie (entre 5 euros et 6,80 € TTC), seraient effectués environ tous les 15 jours à partir de Noël ou au début de chaque période de vacances.

De leurs côtés, les stations des Sybelles ont acheté un film anti-Covid et antimicrobien qui a été posé fin novembre dans les bâtiments (poignées de portes, interrupteurs, etc.), les postes de conduites des appareils, les garde-corps des sièges des remontées mécaniques, les perches, les tourniquets des bornes, les radios, etc. Cette protection a évidemment un coût qui serait pour SSDS régie intéressée de Saint-Colomban de l'ordre de 35 000 euros (HT).

(*) *Le Petit Villarin* numéro 193 (septembre 2020).

M. FAIVRE-TROSSEN



■ Saint-Colomban : rassemblement devant la mairie contre la fermeture des remontées mécaniques dans les stations de ski pour Noël.

Bernard Wyns, président

Le conseil d'administration (CA) de l'office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon est constitué de 11 membres répartis en plusieurs collèges : 4 administrateurs désignés par la 4C (ils sont membres de droit durant toute la durée de leur mandat : Pierre-Yves Bonnivard, Jacqueline Dupenloup, Françoise Combet-Blanc et Philippe Bost), 1 administrateur représentant l'exploitant des remontées mécaniques (Morgane Koehl), 1 représentant les hébergeurs (Jean-Paul Martin-Cocher), 1 les commerçants (Patrick Martin-Fardon), 1 les prestataires d'activité (Bernard Wyns), 2 les adhérents bénévoles (Patricia Valcke et Brigitte Maurino), et 1 les associations.

Depuis le décès de Philippe Martin-Cocher, conseiller municipal, en août 2019, ce dernier poste est vacant.

Stéphanie Lafaurie, conseillère municipale, et présidente de l'association La Fine Équipe, ayant proposé début septembre sa candidature pour ce poste, le président de l'OT, Pierre-Yves Bonnivard, l'avait invitée à la réunion du 28 septembre 2020 (mais sans voix délibérative)(*), afin « *de voir si son intégration* » (donc, sans vote) au sein du CA de l'OT était possible. Jacqueline Dupenloup ayant informé que Claire Martin-Cocher, par le biais de l'Association des amis des Villards avait, dans le passé, elle aussi fait part de son intérêt pour ce poste, il a été décidé de demander aux associations d'élier leur délégué (*lire page 3*).

Avant l'élection du nouveau bureau (malgré un CA incomplet), le président Pierre-Yves Bonnivard a déclaré : « *Les dernières années ont été décisives pour le maintien de l'OT sur le secteur, avec notamment un travail acharné des deux communes et la création d'une marque territoriale protégée. L'OT de l'Espace Glandon est certes financé par la 4C mais couvre uniquement le secteur de la vallée des Villards. Je souhaite donc vivement remercier toutes les personnes qui ont pris part à ce travail ainsi que les administrateurs et tous les bénévoles pour leur implication.* » De son côté Jacqueline Dupenloup a associé à ses remerciements Chantal

Frasse-Sombet, disparue début septembre, qui a travaillé pendant de nombreuses années à l'OT et largement participé à toutes ses évolutions. « *Elle reste une figure emblématique de la structure.* »

Le président a ensuite indiqué qu'il ne se représentait pas à la présidence souhaitant toutefois rester au CA. Finalement, Bernard Wyns, Patricia Valcke, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard ont été élus respectivement, président, vice-présidente, secrétaire et trésorier de l'OT.

Le CA a adopté ensuite le budget 2020 qui n'avait pas pu être présenté ni adopté en début d'année à cause de la crise sanitaire. Il avait néanmoins été approuvé par la 4C. Ce budget s'équilibrerait en recettes et dépenses à 182 000 euros. Les recettes proviennent des subventions de la 4C (141 000 euros) et de la commune de Saint-Colomban (2 000 euros), des adhésions (4 000 euros), des recettes des animations (13 000 euros), etc. Les dépenses concernent les charges du personnel (101 500 euros), la communication et la promotion (27 100 euros), les animations (21 800 euros), etc.

Le CA ayant décidé que les bilans financiers se feraient par année civile et non plus du 1^{er} octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N + 1, le prochain bilan aura donc lieu au printemps 2021. Il comprendra la fin de l'année 2019 et l'année 2020.

Dans la discussion du bilan de l'été, Jacqueline Dupenloup a souligné la grande dynamique des bénévoles tout au long de l'été notamment lors des opérations de nettoyage réalisées sur sa commune, et la bonne communication entre l'OT et les différents acteurs pour relayer les informations impor-

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Les animations de la saison hivernale sont pour l'instant réduites compte tenu de l'incertitude qui règne quand à son déroulement. (Pour les fêtes de Noël, les offices de tourisme des Sybelles ont annulé les leurs).

- **tous les jeudis** des vacances scolaires de février, une animation sur le front de neige.
- **samedi 6 et dimanche 7 février** : week-end de la raquette, avec « *l'objectif d'accueillir les groupes scolaires de l'ex-canton de La Chambre et de la vallée des Villards le jeudi 4 et le vendredi 5 février* ».
- **dimanche 14 février** : Saint-Valentin sur les pistes.
- **mardi 16 février** : grand loto de l'hiver à la salle des fêtes (20 heures).
- **jeudi 18 février** : Kid's Villards, journée dédiée aux enfants sur le front de neige.
- **dimanche 28 février** : 21^e édition de la course de ski-alpinisme la Sybelles-Villarinche.

du conseil d'administration

tantes. Elle a noté cependant, un dysfonctionnement entre les deux communes lors de l'organisation du spectacle proposé par Espace Malraux (Chambéry) fin août au plan d'eau.

Cet été, 8 639 personnes ont fréquenté le plan d'eau dont 115 enfants appartenant à 14 centres de vacances. Quelques incivilités (peu) ont été constatées, réglées sur place avec l'aide du maire. Des améliorations ont été proposées par les responsables en attendant un nouveau poste de secours l'an prochain (mettre un frigo dans le poste de secours, installer dans le nouveau poste de secours une ligne téléphonique opérationnelle, refaire les bords du plan d'eau qui sont devenus très glissants, etc.). Bernard Wyns pense lui qu'il est primordial de proposer la WIFI dans un maximum d'hébergements. Une demande va être faite auprès de la commune de Saint-Colomban pour en équiper les gîtes communaux.

Jacqueline Dupenloup, qui a participé à la réunion préparatoire à la course de ski-alpinisme la Sybelles-Villarinch, indique que sa 21^e édition se déroulera le 28 février 2021 et comptera

cette année encore pour la coupe de France.

La collaboration entre l'OT, les communes villarinches et La Jarrienne des Cimes dans l'organisation de cet événement sera reconduite et les organisateurs recherchent des subventions (auprès du Sivav, de la 4C, d'Espace Belledonne, etc.).

Cependant, compte tenu de la situation, cette épreuve se tiendra à « huis-clos » (donc sans public) et il n'y aura pas de repas avec de grandes tablées dans la salle des fêtes de Saint-Colomban. D'autres formules sont à l'étude : grand buffet extérieur avec plats chauds individuels, paniers pique-nique, possibilité de louer un barnum.

Le parcours sera globalement identique à celui de l'an dernier car il avait été jugé exceptionnel (hormis l'arrivée qui s'était faite sur le goudron et qui sera revue). Une réunion devait affiner tous ces points le 15 décembre dernier.

(*) Présents : Pierre-Yves Bonnivard, Françoise Combet-Blanc, Jacqueline Dupenloup, Morgane Koehl, Patrick Martin-Fardon, Patricia Valcke, Bernard Wyns. Membres excusés : Philippe Bost, Jean-Paul Martin-Cocher et Brigitte Maurino. Invitée : Stéphanie Lafaurie.

■ BRÈVES

► **OFFICE DE TOURISME (ÉLECTION).** Le 21 octobre, l'office de tourisme (OT) a organisé l'élection du représentant des associations à son conseil d'administration. Les associations membres de l'OT devaient indiquer leur choix par courriel. Trois personnes étaient candidates : Stéphanie Lafaurie présentée par La Fine Équipe a recueilli 1 voix, Pascal Bozon présenté par l'ACCA de Saint-Colomban a obtenu 2 voix et Claire Martin-Cocher présentée par l'Association des amis des Villards a recueilli 5 voix. Elle a donc été élue. Sur les 10 associations membres de l'OT (Patrimoine et culture, La Fine Équipe, Le Club des sports des Villards, La Villarine, Épicerie & compagnie, l'Association des amis des Villards, Le Sou des écoles, Atelier Garuda, l'ACCA de Saint-Colomban-des-Villards et le Comité d'organisation des 6 jours de pétanque de St-Colomban) 9 ont participé à cette élection dont une qui s'est abstenu.

► **OFFICE DE TOURISME (RECRUTEMENT).** Pour succéder à Natalie Teiller dont le contrat de travail arrivait à échéance le 2 novembre dernier et qui ne souhaitait pas le renouveler, l'OT a recruté Françoise Roul, 51 ans, originaire de Châteaubriant (Loire-Atlantique). Après des études à Nantes (dessin publicitaire) et à Brest (école des Beaux-arts, option communication), Françoise Roul, qui est titulaire du BAFA depuis l'âge de 17 ans, a rejoint la région Rhône-Alpes en 1989. « J'ai d'abord travaillé comme animatrice au centre loisirs de Bellegarde-Valserine, puis en imprimerie comme monteur-offset pour les journaux La Tribune, Le Gessien et un gratuit sur l'immobilier du pays gessien. J'ai évolué dans le pré-presse en travaillant dans différentes imprimeries dans le

bassin chambérien, chez Comareg, au conseil général à Chambéry comme formatrice au service communication, en agence chez O2 Communication puis à mon compte durant 11 ans. » Ayant décidé l'année dernière de changer d'orientation pour s'engager dans le tourisme, Françoise Roul a effectué une formation de chargée d'accueil à l'AFPA de Gap, d'octobre à mai 2020. « Je voulais passer à autre chose, lassée de travailler la plupart du temps seule chez moi et de devoir chercher en permanence de nouveaux clients, m'orienter vers ce que j'aime, entre autre : bouger, visiter, découvrir, rencontrer, discuter, organiser, et me rapprocher de la nature... ». Françoise Roul connaît la vallée des Villards depuis 18 ans. « En famille, on louait souvent un gîte pour venir profiter de la montagne en toute saison, et je souhaite vraiment m'installer ici. Actuellement je cherche un logement à louer. » Françoise Roul est entrée en fonction le 2 novembre dernier sur un CDD.



■ Françoise Roul

■ CINÉMA À SAINT-ALBAN

Le 17 octobre dernier, une soirée cinéma sur grand écran a eu lieu à Saint-Alban-des-Villards dans la salle du conseil municipal.

Cette soirée orchestrée par l'association Épicerie & compagnie dans le cadre de « Si les Villards m'étaient contés » a vu la projection du film « Good Luck Algérie » de Farid Bentoumi, sorti en 2015.

Ce film s'inspire de l'histoire vraie de Noureddine-Maurice Bentoumi, frère du réalisateur originaire de Saint-Jean-de-Maurienne, qui participa aux jeux Olympiques d'hiver de Turin en 2006 où il fut le seul représentant de l'Algérie dans la catégorie ski de fond. Cette œuvre traite, sur le ton de la comédie, de la double nationalité et de l'émigration.

Cette projection a réuni 26 spectateurs ; le nombre de places étant limité en raison du contexte sanitaire actuel. Ces 26 personnes furent accueillies à la mairie de Saint-Alban par du thé et des petits gâteaux proposés par les membres de l'association Épicerie & compagnie. Ensuite, le film fut présenté par les organisateurs de la soirée et

également par Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban-des-Villards, qui avait pour cette occasion obtenu l'autorisation de la famille du réalisateur pour la diffusion gratuite de ce film.

Cette soirée a également permis à l'association Le Sou des écoles de la vallée des Villards de proposer, dès le milieu de l'après-midi et jusqu'à la projection du film, devant la mairie, un stand de jus de pomme villarin qui a eu un franc succès. Les fonds récoltés par cette vente sont destinés au financement du voyage scolaire de l'école. Cette production de jus a été possible grâce à la mobilisation de quelques parents d'élèves qui ont sollicité les habitants des deux communes afin de récolter des pommes sur les nombreux pommiers de la vallée (*lire page 7*).

L'initiative de cette soirée fut fortement appréciée par les habitants et a permis d'offrir une dernière manifestation avant le second confinement (*lire ci-dessous*). Espérons que d'autres soirées conviviales de ce type pourront avoir lieu dans l'avenir. Bien sûr si la Covid-19 nous laisse enfin tranquille !

Yannis Nacef



■ Saint-Alban: projection dans la salle du conseil.

CONFINEMENT À SAINT-ALBAN

Plus d'une centaine de personnes

À Saint-Alban-des-Villards, il y avait du monde durant le second confinement de l'année 2020 imposé par la situation sanitaire actuelle.

En effet, on a compté qu'au total 104 personnes réparties dans les différents hameaux de la commune se sont confinées dans leurs résidences principales ou secondaires au Pied des Voûtes (1 personne), au Planchamp (20), au Premier-Villard (22), au Mollard (3), à l'Église (26), au Frêne (13) et au Bessey (19).

Lors du premier confinement (printemps 2020), il y avait 124 personnes confinées à Saint-Alban soit 20 de plus qu'en cet automne. Les écoles restées ouvertes expliquent probablement que certaines familles avec enfant disposant d'une résidence secondaire n'ont pas pu se confiner dans la commune.

Malgré des cas de Covid-19 dans la vallée, ce second confinement à Saint-Alban s'est bien déroulé. La mairie est restée ouverte au public pour répondre à toute question ou problème.

Des attestations de déplacement dérogatoire ont été distribuées aux résidents ne disposant pas d'imprimante.

De plus, les personnes confinées ont pu bénéficier de la vente de plats à emporter cuisinés deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, par Marc Vuillermoz du *Triandou* ; initiative qui connaît un vif succès auprès des habitants. Si bien que Marc Vuillermoz a également proposé des plats à emporter tout le mois de décembre – service très apprécié par la population.

La vie a donc continué dans la commune durant cette période troublée.

Yannis Nacef

Des corvées pour faciliter l'accès aux combes

Cette année, malgré la pandémie et les contraintes qui en découlent, le nombre de chasseurs de l'ACCA de Saint-Colomban-des-Villards est de 96 (86 en 2019).

Le plan de chasse est stable avec 70 bracelets pour le chamois, 9 pour le chevreuil, 25 pour les cervidés, 3 pour les bartavelles et 3 pour les tétras-lyres (*lire ci-dessous*).

Le chemin du Tépey et l'accès en Montrond coupés en trois endroits suite aux intempéries de juillet ont été rouverts par le monde rural et les chasseurs. La société de travaux publics et de maçonnerie d'Yves Bellot-Mauroz (domiciliée à Saint-Sorlin-d'Arves) a prêté une mini-pelle (en échange de corvées de chasse) et six personnes (dont Lucas Martin-Cocher, Benoit Émieux, Adrien Maurino, Simon Cartier-Lange et Clément Girard) ont effectué les travaux sur deux jours (18 et 19 août) pour permettre aux touristes et autres utilisateurs de la montagne un accès simplifié.

D'autres corvées de chasse ont été organisées en collaboration avec le monde agricole, comme la coupe d'épi-

niers dans les combes des Roches et du Tépey ainsi que sur les pistes de ski de l'Ormet. Des chemins ont été entretenus, voire réaménagés, comme celui du Rivage, dans la combe de Barral, celui permettant l'accès à la combe des Roches, celui de l'Ormet, de l'antenne-relais vers la réserve de chasse, où les chemins de Montrond d'en haut et d'en bas.

Après le broyage effectué en 2019 sur le massif du Châtelard, les chasseurs ont replanté de l'herbe spéciale pour pâturages sur deux secteurs : sous le col du Glandon et en Bellard. Enfin quatre agrainoirs qui permettent de maintenir les sangliers éloignés des habitations et des plantations ont été renouvelés cette année.

Le conseil d'administration de l'ACCA de Saint-Colomban remercie toutes les personnes qui ont effectué ces corvées afin d'entretenir et embellir les accès aux combes pour permettre à chacun de profiter de la nature et de la chasse.

Pascal Bozon-Vialle (*)

(*) Pascal Bozon-Vialle est trésorier de l'ACCA de Saint-Colomban.

■ PREMIERS BILANS DE CHASSE

Au 28 novembre, le bilan de la saison de chasse à Saint-Alban mentionnait : 1 tétras-lyre (sur 2 autorisés au plan de chasse), 2 sangliers, 4 chevreuils (sur 7), 16 chamois (sur 43), 4 cervidés (sur 22), et 1 lièvre commun. – (Source : ACCA de Saint-Alban.)

À la même date, le bilan de la saison à Saint-Colomban notait : 1 tétras-lyre (sur les 3 attribués), 1 perdrix bartavelle (sur 3), 6 sangliers, 7 chevreuils sur Belledonne (sur 7, aucun sur les 2 attribués au Grand Châtelard), 28 chamois (sur 53 sur Belledonne, 11 au Grand Châtelard et 6 dans la réserve), 12 cerfs (sur 24 sur la commune et 1 sur l'ONF en Ressoutan). – (Source : ACCA de Saint-Colomban.)

Deux chiens de chasse perdus, récupérés au fond de la combe du Tépey

« *L'amitié du chien est sans conteste plus vive et plus constante que celle de l'homme* ». Cette citation de Montaigne doit-elle être remise en cause au vu de l'aventure qu'ont connue deux chiens en octobre dernier dans le secteur du Sembuis (2 728 m) ? C'est grâce à l'amour des chiens et à leur obstination que deux Villarins ont sauvé d'un destin cruel, via une formidable chaîne de solidarité, deux meilleurs amis de l'homme.

Samedi 17 octobre dernier, un habitant de Saint-Sorlin-d'Arves chasse le lièvre entre le col du Glandon et celui de la Croix-de-Fer. Mais la nuit approche et ses deux chiens disparaissent vers 16 h 30. Après de vaines recherches, il rentre dans les Arves sans eux.

Le jeudi suivant, Patrice Rostaing-Troux, qui effectue une randonnée dans la combe du Tépey, entend des jappements qu'il localise sous la cime de Sembuis, au lieu-dit « la pointe à l'ôr » (la pointe à

l'Ours, en patois). N'apercevant pas de chien, il rentre chez lui à Valmaure.

Mais, inquiet et obstiné, dimanche 25 octobre, il retourne sur les lieux avec son frère Maurice. Cette fois, « *par miracle* » selon eux, ils entendent des petits cris qui permettent de situer l'animal dans un couloir difficile d'accès. Pascal Bozon, vice-président de l'ACCA de Saint-Colomban, contacte alors le Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) d'Aix-les-Bains qui envoie deux sapeurs-pompiers sur le site. Ceux-ci, guidés par les frères Rostaing-Troux, tentent une approche et finissent par repérer un griffon vers la pointe sommitale de ce couloir extrêmement raide. C'est alors, qu'au même moment, l'autre chien égaré, un bruno du Jura âgé de plus de huit ans, surgit étant probablement resté par solidarité et « *fraternité* » près de son compère au détriment de sa propre vie. Épuisé, le canidé se laissera cepen-

TÉLÉTHON

Malgré la crise sanitaire, la solidarité villarinche s'est organisée

Le Téléthon, à l'instar de nombreuses manifestations villarinches, est tombé dans les oubliettes, déjà bien remplies, de l'année 2020.

En effet, depuis quelques années déjà, l'organisation du Téléthon villarin, par l'Association des amis des Villards, consistait, sur la journée du samedi uniquement, en un repas à midi pris à la salle des fêtes de Saint-Colomban, suivie d'une marche aller-retour entre les Chef-Lieu de Saint-Colomban et de Saint-Alban avec vente de vin et chocolat chauds. Puis, en fin d'après-midi, toujours à la salle des fêtes, étaient organisés soit un marché, soit une vente aux enchères, toujours avec un stand de collecte des dons et de ventes d'objets publicitaires du Téléthon. L'opération se terminait à la nuit tombée par le traditionnel lâcher de lanternes chinoises.

Mais toujours au regard des consignes et contraintes sanitaires qui font désormais partie de notre quotidien, le bureau de l'Association des amis des Villards, fin octobre, juste avant le reconfinement (*), décidait l'annulation du Téléthon 2020, comme cela a été le cas quasiment dans toutes les communes françaises. On estime à 20 000 environ le nombre de manifestations ainsi supprimées.

Or ces animations permettent à l'Association française contre la myopathie (AFM), organisatrice du Téléthon au niveau national, de couvrir environ 40 % de son budget annuel. Repousser le Téléthon 2020 d'un an aurait contraint à en organiser deux en 2021, ce qui paraissait très difficile. L'annuler en 2020 aurait mis à mal le financement des opérations de recherches, ce qui était impossible.

Alors, partant du principe que « *quand on ne peut pas se serrer les mains, il faut se serrer les coudes* », l'AFM a proposé de faire dès que possible des e-opérations (opérations électroniques, via les réseaux sociaux) en distanciel, et surtout, en plus du weekend audiovisuel, d'ouvrir dans chaque

commune des points de collecte des dons (chèques ou espèces).

En 2019, le Téléthon villarin avait permis la remise de 1 366,60 € à l'AFM. Le repas et la vente de boissons avaient rapporté 441,60 €, la tombola 40 euros, et surtout la collecte de dons 585 euros, auxquels se sont ajoutés les dons des deux communes villarinches et de l'Association des amis des Villards (100 euros chacune).

Toujours en distanciel donc, le bureau de l'association décidait de répondre favorablement à la requête de l'AFM en rappelant par voie d'affichage qu' « *en raison des circonstances sanitaires, aucune réunion ne sera organisée pour le Téléthon. L'appel aux dons est cependant maintenu avec l'aide de nos municipalités, qui ont accepté de relayer cet appel, et que nous remercions vivement.* »

Il était donc proposé aux Villarins de déposer ou d'envoyer par courrier les dons, soit à la mairie de Saint-Alban soit à l'agence postale de Saint-Colomban au plus tard le 10 décembre, tout en rappelant les conditions fiscales des dons au Téléthon.

La mairie de Saint-Alban-des-Villards a parfaitement joué le jeu et a ouvert exceptionnellement le samedi 5 décembre de 14 heures à 17 heures.

En définitive, ce sont 225 euros qui ont été collectés à Saint-Colomban (100 euros sont espérés de la commune...), 885 à Saint-Alban (dont 100 euros de la commune), 100 euros de l'Association des amis des Villards et 18 euros de vente d'objets Téléthon à l'agence postale. Soit un total de 1 328 euros.

Christophe Mayoux

(*) La décision d'annuler le Téléthon a été prise par téléconsultation car la réunion de bureau prévue le 31 octobre à Saint-Colomban a naturellement été annulée. Cette première laisse entrevoir tout ce que le milieu associatif aurait à gagner en retransmettant pour ses adhérents (par visioconférences, appels téléphoniques à plusieurs, etc) ses réunions de travail (bureau, CA, AG).

dant ramener sans souci dans ses pénates.

Pour le griffon, les conditions d'accès nécessitant des compétences d'alpiniste, tout le groupe, dont le propriétaire des chiens et le maire, Pierre-Yves Bonnivard, projette une tentative pour le lendemain 26 octobre, avec les spécialistes de l'Équipe de secours animalier en montagne (ESAM) située près de Grenoble. Mais, en raison de la météo (fortes chutes de neige), l'opération est reportée d'un jour, et le lendemain, les trois alpinistes de l'ESAM, toujours aidés par les frères Rostaing-Troux, se rendent au pied du couloir. Ils retrouvent alors et récupèrent le griffon qui aura sans doute plus écouté son instinct de chasseur que la voix de la prudence pour se retrouver dans une telle situation. C'est dans une petite grotte, sommairement à l'abri du froid, sans rien

manger, qu'il aura passé 10 jours. Après une descente de 150 mètres, harnaché comme dans tout sauvetage, le chien retrouvait la terre ferme, son maître ainsi que son compagnon à quatre pattes, descendant même par moment en courant sur le chemin du Tépey à Valmaure.

« *Je soupçonne les gens qui n'aiment pas les chiens, mais je fais confiance à un chien quand il n'aime pas une personne.* » a dit l'acteur Bill Murray. Nul doute qu'au vu de la reconnaissance des deux chiens envers tous les acteurs de cette chaîne de solidarité version animale, on peut faire aussi confiance pleine et entière aux frères Rostaing-Troux et à tous ceux pour qui, pendant cette période, le sort de ces deux chiens était la chose la plus importante.

Christophe Mayoux

« Ce que nous célébrons, ce n'est pas la guerre, c'est la Paix ! »

On pensait que la cérémonie du 8-Mai, sans public et seulement trois élus de chaque commune, serait unique. Mais ce satané virus continue de perturber notre vie collective sans que l'on sache très bien pour combien de temps encore... Si bien que, nouveau confinement oblige, la cérémonie du 11-Novembre s'est déroulée de la même manière car, comme l'a précisé Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban : « Nous ne dérogerons pas à cette consigne. »

C'est ainsi que seuls étaient présents devant les monuments aux morts, pour Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup accompagnée de Vincent Darves-Blanc et Yannis Nacef, conseillers municipaux, et pour Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnivard, maire, Christine Reffet, adjointe au maire, et Christian Frasson-Botton, conseiller municipal. Sans, donc, la présence de représentants locaux de la gendarmerie nationale, des musiciens de la clique l'*Écho des montagnes* et des anciens combattants villarins (*) auxquels, à Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup a adressé une pensée : « Je sais combien les anciens combattants de la vallée des Villards, avec leur président Gilbert Émieux, leur vice-président et porte-drapeau Patrick Louadoudi, leur trésorier Marcel Louis, regrettent, ce jour, de ne pas être avec nous. Mais un ancien combattant du Premier-Villard me disait hier « nous ne serons pas présents, mais cela ne nous empêchera pas de penser à eux. » »

Dans les deux communes, le message de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, Geneviève Darrieussecq, a été lu. Il rappelait comment s'était fait le choix du soldat inconnu de l'Arc de triomphe, et précisait que « cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales ».

Ce message évoquait également Maurice Genevoix, entré au Panthéon ce même 11 novembre et les 8 millions de soldats qui combattirent pour la France, dont « aucun ne revint totalement indemne. (...) Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons. » Et de conclure : « Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps,

nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha. » Une conclusion qui prenait pour la deuxième fois cette année une résonnance particulière, dite devant des monuments aux morts déserts, et où se rassemble habituellement une centaine de personnes.

À Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup a lu des textes de Maurice Genevoix apportant ainsi une touche personnelle à des cérémonies très protocolaires et similaires d'une année sur l'autre.

Après les *Marseillaise* chantées *a capella* par les six élus et les minutes de silence, à Saint-Colomban la gerbe fut déposée par Christine Reffet, et à Saint-Alban par Yannis Nacef et Vincent Darves-Blanc, deux jeunes conseillers municipaux, un symbole voulu par la municipalité et son maire : « *Yannis, Vincent, tous deux vous retrouvez comme moi sur ce monument le nom d'un aïeul, d'un cousin, d'un parent... Ceux-là durent partir à vos âges pour des années d'enfer. Plus personne ici ne les a connus, ces soldats que la guerre faucha si tôt. Il nous reste parfois les lettres qu'ils envoyait au pays ; elles prouvent qu'ils ne le quittaient pas la fleur au fusil, mais avec un grand souci pour ceux qu'ils laissaient. Elles disent, au fil des mois, la souffrance, le cauchemar. Aussi, ne nous trompons pas : ce que nous célébrons chaque 11 novembre, ce n'est pas la guerre, c'est la Paix !* »

Les appels aux morts ont été faits par Yannis Nacef et Vincent Darves-Blanc, auxquels répondait Jacqueline Dupenloup à Saint-Alban, et, à Saint-Colomban, par Pierre-Yves Bonnivard, et alternativement par Christine Reffet et Christian Frasson-Botton.

Ces cérémonies se sont terminées sans le traditionnel vin d'honneur qui permet habituellement aux Villarins présents de se rencontrer et de discuter un moment. Jacqueline Dupenloup « *La crise sanitaire qui frappe notre pays depuis des mois nous fait courir le risque de voir se distendre les liens sociaux, les liens familiaux, les liens humains. Que chaque Villariche, chaque Villarin qui voudrait aujourd'hui être ici sache combien nous les associons, dans notre esprit, à cette cérémonie toujours bien vivante dans notre commune si marquée, il y a maintenant plus de 100 ans, par ce conflit atroce.* »

Christophe Mayoux

(*) L'assemblée générale de l'Association des anciens combattants des Villards, prévue initialement en novembre dernier, a été reportée à une date ultérieure pour respecter les consignes sanitaires relatives aux rassemblements de personnes en milieu clos.

CHIANALE FILS

Chaufrage - Sanitaire - Serrurerie

Reproduction de toutes clés

Gaz Butane - Propane - toutes marques

Vente de fers au détail

Camping-gaz

73130 St-Étienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 23 84

Épicerie et Compagnie

Épicerie - dépôt de pain - produit régional - grignoteries

Wifi gratuite - livres et magazines à disposition - salon de thé

Le Comberousse - St Colomban

Tél : +33 (0)6 01 77 74 58

Web : <http://epicerieetcie.fr>

Mail : mail@epicerieetcie.fr

Le repas traditionnel des anciens remplacé par des colis de Noël

Compte tenu de la crise sanitaire le traditionnel repas des anciens a été annulé. Tout comme la sortie annuelle (*). À la place, les CCAS des deux communes ont décidé de distribuer des colis de Noël.

À Saint-Alban, comme l'an dernier, ils ont été achetés à *Épicerie & Compagnie* (pour 40 euros) et, comme depuis toujours, attribués aux personnes de plus de 65 ans qui sont inscrites sur la liste électorale. Soit 94. Certaines personnes ne sont pas sur place au moment de la distribution, mais les colis parviennent cependant, parfois avec un peu de retard, à leur destinataire.

À Saint-Colomban, le conseil municipal a décidé (réunion du 18 septembre) d'attribuer ces colis « aux personnes de plus de 65 ans résidant sur la commune au moins dix mois sur douze dans l'année », Christine Reffet précisant que 68 personnes avaient été recensées selon cette règle.

Dans la discussion, Bernard Wyns a soulevé « *le problème d'aînés qui sont susceptibles de passer les mois les plus rudes dans la vallée au sein de leur famille* ». Ce à quoi Pierre-Yves Bonnivard a répondu qu'à l'origine « *le repas bénéficiait aux habitants permanents* ».

À la fin de cette session du conseil, à Brigitte Maurino qui demandait : « *Est-ce que cela ne concerne que la résidence principale et comment, dans ce cas, la définit-on ? Selon les critères fiscaux par exemple ?* », le maire a indiqué « *que la règle [pouvait] être la présence dans la commune 10 mois sur 12* », précisant à la réunion du conseil municipal du 16 octobre « *qu'il y [aurait] un colis par personne cette année et pas de colis de couple, contrairement à ce qui était pratiqué jusqu'à présent* ».

Pour l'achat de ces colis, le conseil municipal avait indiqué (18 septembre) qu'une « *demande de devis [avait] été effectuée pour des colis d'une valeur approximative de 40 à 45 euros, le montant 2019 étant de 37,50 €* », le maire précisant que « *la somme maximale [pouvait] atteindre 45 euros par personne cette année* ».

Un mois plus tard, à la réunion du conseil municipal du 16 octobre, on apprenait (Marie-Thérèse Ledain) que ces colis avaient été commandés à Intermarché (Sainte-Marie-de-Cuines), sans que le coût ne soit rendu public. Ils ont été distribués le 10 décembre.

Ces décisions du conseil municipal ont suscité quelques incompréhensions. Notamment quant à l'achat des colis à Intermarché et non pas au (seul) commerce de la commune même si les produits proposés n'étaient pas tout à fait ceux demandés. « *Cela aurait été perçu, dit-on à Saint-Colomban, comme un remerciement pour le dévouement exemplaire dont les gérants ont su faire preuve lors du premier confinement.* » Quant à la règle retenue, des Villarins amers relèvent qu'elle a peut-être exclu des « anciens » pourtant démarchés par téléphone lors de la dernière campagne électorale des municipales...

Dans une lettre ouverte adressée à l'équipe municipale (mi-octobre), Danielle et Michel Favre-Trosson indiquent : « *Au mois de mars, environ 150 électeurs vous*

ont donné leurs voix, qu'ils soient résidents permanents ou non de St-Col. En cette triste année pleine de restrictions diverses dues aux conditions sanitaires, les aînés n'ont pas été épargnés. Pour des raisons économiques, ils ont été privés du fleurissement annuel des hameaux, certains n'auront pas le traditionnel colis de Noël et le repas des anciens sera probablement annulé en raison des risques liés à la Covid-19. En ce qui nous concerne, nous sommes généralement absents au printemps et à l'automne ; par conséquent, nous estimons ne pas remplir les conditions (10 mois sur 12 de présence à St-Col) pour l'obtention du dit colis. Concernant son élaboration, il est surprenant de constater que la municipalité choisisse de privilégier la grande distribution plutôt que de soutenir la petite épicerie du village. En espérant que l'année 2021 soit plus chaleureuse et plus solidaire, etc. »

Dans une longue réponse (6 novembre), Pierre-Yves Bonnivard explique : « (...) Concernant le fleurissement, les mesures de confinement du printemps et le ralentissement de l'activité économique n'ont pas permis à la mairie d'organiser convenablement les opérations. Il s'est également ajouté un manque de personnel au sein du secrétariat, mais également et surtout une absence de personnel au sein des services techniques. Pendant un mois, du 17 mars au 15 avril, seules les urgences ont été assurées. Un fonctionnement à peu près normal avec un agent, sur les deux que compte la collectivité, a repris à la mi-avril. Il est à noter que l'un des deux agents, en raison de la situation, n'a pu reprendre son activité qu'au bout de six mois, soit au début du mois d'octobre. »

S'agissant des colis de Noël, il précise : « *Le CCAS avait pour mission cette année d'élaborer un cahier des charges pour la composition d'un colis festif d'une part, et de définir des règles d'attribution d'autre part. La municipalité a retenu les propositions formulées, avec notamment la fixation d'une période minimale de présence sur la commune pour les bénéficiaires, ou de l'attribution d'un colis identique pour chaque personne (...). Bien que le choix du prestataire pour cette année se soit porté sur Intermarché, nous tenons à vous informer que la mairie soutient son commerce de proximité pour plusieurs et différentes actions : investissements dans les locaux, montant des loyers, etc. (...)* »

Le maire conclut : « *Le conseil municipal a conscience que ces temps difficiles de crise sanitaire ont entraîné des restrictions, voire certaines frustrations, pour l'ensemble des administrés, et en particulier chez nos aînés isolés. D'ores et déjà, sachez que les élus se tournent résolument vers l'avenir pour préparer des jours meilleurs et répondre à leurs attentes.* »

(*) Au cours de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 18 septembre 2020, Christine Reffet a indiqué « *qu'un voyage plus important pourrait avoir lieu en 2021 en fonction de l'état sanitaire* » et que « *ce point sera traité en temps voulu* ».

PATRIMOINE ET CULTURE

Présidente depuis 20 ans, Martine Paret-Dauphin souhaite passer la main

Par rapport à celui rendu public à la fin de l'été (*), le bilan moral présenté le 24 octobre dernier par l'association Patrimoine et culture n'a que peu évolué (**).

Ainsi du 8 juillet au 29 septembre note-t-on 187 visites à la Maison du patrimoine contre 179 fin août. Même légère différence pour les visites des hameaux (57 visiteurs au lieu de 55). Rien qui ne change fondamentalement.

Aucun groupe n'a visité le musée sans doute à cause de la Covid-19 et de l'annulation des pots d'accueil de Goélia. La nouveauté a été la présence de Natalie Teiller, employée à la Maison du tourisme, 10 fois sur les 18 jours d'ouverture. Ce qui a permis de réduire les problèmes pour les permanences. Naturellement, chacun espère que cette aide sera reconduite l'été prochain.

Finalement sur la saison estivale, le musée a enregistré 336 entrées contre 785 l'an dernier pour la même période.

Le 11 juillet, à l'initiative de l'association, les élus villarins étaient invités à visiter la Maison du patrimoine. Sur les 22 élus, 3 (de Saint-Colomban) ont répondu à cette invitation. (À Saint-Alban, 3 élus se sont excusés, dont Jacqueline Dupenloup.) Sept membres de l'association étaient présents pour les ac-

Elles s'appelaient Favier...

Le retour aux Villards de Jean-Louis Alexandre, restaurateur-relieur de livres anciens, est lié à quelques surprises généalogiques qui méritent une petite explication, autant que faire se peut.

Travaillant en 1995 et 2003 sur les terrains villarins, il ne se doutait pas qu'au fil des pages se cachaient certains de ses ancêtres. Sa grand-mère paternelle, Alice, s'appelait, lorsqu'elle était jeune fille, Favier. Il a récemment appris qu'elle descendait en droite ligne de Thimoté Favier, né un 1^{er} décembre 1796 au hameau du Bouchet, lieu-dit l'Arbousier, dans ce groupe de bâtisses un peu isolé au sommet du village. La maman de Thimoté, elle, était née... Rositaing-Troux.

Au fil des générations, l'image des montagnes de Savoie se fit lointaine... se perdit... jusqu'au jour où la restauration d'un registre, croisée à un arbre généalogique redécouvert, fit surgir la silhouette évanouie d'un Thimoté passant peut-être bien à pied le col du Merlet pour s'établir peigneur de chanvre dans la Bresse française en 1830, sans, semble-t-il, de retour possible au pays.

Clin d'œil malicieux dans l'histoire, télephonant pour reprendre contact en mairie de Saint-Alban-des-Villard, Jean-Louis Alexandre « tomba » sur moi, petite-fille de Joséphine Favier (épouse Chaboud-Jacoz), et nous pûmes ensuite déchiffrer, grâce à Simone Quézel-Ambrunaz, une cousinade remontant (quand même !) au XVIII^e siècle.

Jacqueline Dupenloup

cueillir. Martine Paret-Dauphin : « *Cette rencontre a été positive sur le coup, car le problème de l'accès a été constaté et une solution, qui avait déjà été proposée il y a quelques années, a été réexamnée et observée sur les terrains situés à l'arrière du musée. Mais depuis, plus rien !* ». Une lettre de rappel devrait être adressée à la mairie de Saint-Colomban.

Le bilan de l'édition du livre de Stéphanie Chaboud-Crouzaz dégagé un bénéfice de 842,62 € qui servira pour l'impression d'un livre sur le patrimoine religieux de la vallée dont la rédaction est retardée car, aussi curieux que cela puisse paraître, « *l'association est dans l'impossibilité d'avoir la clef de la chapelle de Valmaure* » et la mairie n'aurait aucun double... À propos des chapelles, la commune de Saint-Colomban va faire réparer les dégâts occasionnés au toit de celle de La Pierre. Une occasion pour Martine Paret-Dauphin de rappeler que le toit de celle de Valmaure, lui aussi endommagé par un camion il y a une quinzaine d'années, n'est toujours pas réparé malgré « *au moins 2 lettres de l'association adressées à la mairie de Saint-Colomban* »...

La sortie annuelle de l'association a eu lieu le 24 septembre à Annecy. Onze membres y ont participé (dont 9 en minibus communal, 2 étant sur place). Au programme, le matin : visite de l'entreprise Paccard, fabricante de cloches à Sévrier : intéressante et surprenante ; le midi : déjeuner dans un restaurant d'Annecy ; l'après-midi : visite guidée de la ville malgré la pluie.

L'association a reçu de nombreux dons (*lire ci-contre*). Un membre de l'association a suggéré qu'une chambre de bois soit installée sur la cave enterrée près de la Maison du patrimoine.

L'élection d'un représentant au conseil d'administration de l'office de tourisme de l'Espace Glandon a eu lieu le 21 octobre dernier (*lire page 3*). Il y avait 3 candidats. La présidente a indiqué avoir voté « *pour Claire Martin-Cocher, membre des Amis des Villards, association très proche de la nôtre* ».

En fin de réunion, Martine Paret-Dauphin a annoncé : « *Je suis présidente de l'association depuis le 11 mars 2000 et j'éprouve de la lassitude et souhaite être remplacée dès que possible. Le patrimoine intéresse peu de monde dans la vallée. Nous sommes une quantité négligeable. Voir la commission des associations pour l'attribution des subventions... »*

(*) *Le Petit Villarin* numéro 193 (septembre 2020).

(**) Présents : Odette Émieux, Simone Quézel-Ambrunaz, Georges Quézel-Ambrunaz, Christine Martin-Cocher, Monique Pautasso, Xavier Mugnier, Françoise Martin-Cocher, Jean-Pierre Gabrielli, Gilbert Martin-Cocher, Françoise Vanini, Danièle Nicol, Patrice Gérard, Martine Paret-Dauphin. Absents excusés : Roger Darves, Jacqueline Mugnier, Christophe Mayoux.

AMIS DES VILLARDS

Implantation de deux panneaux de renseignements touristiques sur le talc et les moulins du Merlet

L'Association des amis des Villards a le projet récurrent, approuvé chaque année par ses adhérents lors de l'assemblée générale, d'installer des panneaux donnant quelques informations historiques sur des lieux emblématiques de la vallée des Villards.

Les premiers panneaux installés, le furent en 2015 à la grotte dites des Sarrasins (Saint-Colomban) et au village de Rivaud (Saint-Alban).

Le deuxième volet de ce programme a été réalisé cet automne avec la mise en place de deux panneaux fabriqués par la société villarinoise « BNT Création » (Benoît Ferroud) qui a aussi réalisé la graphie par informatique, les schémas et les dessins étant l'œuvre de Danièle Nicol. Les deux panneaux (126 cm x 76 cm x 8 cm, montés sur des poteaux de 8 cm de diamètre) ont coûté 1 518 euros TTC financés sans subvention par l'association (*).

Un de ces panneaux a été installé le 16 septembre sur une parcelle communale par Annie et Jean-Marc Bordas (avec l'aide, pour le transport, de Christophe Hémery alors employé communal à Saint-Alban) dans la partie basse de la combe du Merlet, en amont de la retenue EDF proche du Premier-Villard, sur le lieu dit les Moulins. Son texte indique : « *Au XVIII^e siècle le cadastre sarde atteste à Saint-Alban-des-Villard la présence de 9 moulins le long du cours d'eau du Merlet. Certains de ces moulins ont fonctionné jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les céréales : blé, avoine, orge, occupaient alors plus d'un tiers des parcelles cultivées à Saint-Alban, ce qui explique la présence de ces nombreux moulins le long du Merlet. Le mécanisme des moulins à roue horizontale était entraîné par l'eau d'un*

bief alimenté par le Merlet. Une meule supérieure (tournante) était actionnée par le choc de l'eau sur les pâles. La meule inférieure (dormante) était fixe. Le grain introduit dans la trémie était broyé et récupéré sous forme de farine. On peut encore voir les ruines de ces moulins et distinguer, en creux dans le sol, le chemin des biefs qui permettaient à ces moulins de tourner. »

Le 6 novembre Jean-Marc Bordas et Bernard Wyns ont installé aux Roches, sur une parcelle également communale, un panneau relatif au chemin et à l'ancienne carrière de talc. Situé tout près du pont des Roches et de la chapelle de ce hameau, il rappelle que « *l'exploitation du talc de Saint-Colomban a commencé dès 1883, très artisanalement. Et, en 1912, une société comportant des capitaux allemands et la Société des talcs de Luzenac a construit une petite voie ferrée entre les combes du Tépey et des Roches, les wagonnets chargés dans les carrières venant se décharger au hameau des Roches, environ 200 ouvriers participant aux travaux. Mais, le 3 août éclatait la guerre de 14, la société allemande pliait bagage, les ouvriers, majoritairement italiens, rentraient chez eux, sans qu'aucun gramme de talc n'ait été extrait ! Depuis, les restes de la voie et des wagonnets, encore visibles aujourd'hui, sommeillent doucement dans la montagne... »*

Christophe Mayoux

(*) Spécifications techniques : « *traitement autoclave, insecticide-fongicide plus 3 couches d'huile haute technologie ; finition mate. Visuel : matériau stratifié avec impression et inclusion d'image dans une résine thermodurcissable* ».

DONS À L'ASSOCIATION PATRIMOINE ET CULTURE

L'association Patrimoine et culture a reçu :

- de Michèle Pointet et sa fille, Emmauelle Smaniotti : une robe à petits plis (en bon état), une paire de manches, un morceau de ceinture noire à carré bleu avec cinq attaches en métal, un tablier à rayures, une coiffe, six foulards noirs et deux tabliers noirs ;
- de Marie-Noëlle Martin-Cocher (Lachenal) : un bonnet de garçon, un tablier à rayures, une couverture en laine à carreaux, et divers objets (berceaux en métal, outils pour faire des écheveaux, un poste de radio, deux paires de skis) ;
- de Simone Favre-Teylaz (Châtelelet) : deux robes ;
- de Mireille Martin-Rosset et son frère Jean-Pierre Martin-Rosset (Lachal) : une paire de manches, six tabliers à rayures, une coiffe en tulle brodé et volants en dentelle, une ceinture, un tablier en soie, trois châles (un en étamine de laine et deux en coton), deux paires de

gants, deux flats, trois cordelles, une cocarde de conscrit datant de 1896 ; deux sacs à tissu pour voile de communion ;

• de la famille d'Yvette Mayoux (Lachenal) : des outils, un tabouret bas avec trois pieds pour traire les chèvres, une nappe blanche damassée, un petit mannequin avec un pied manquant.

Un landau des années 1930 a été trouvé au bord de la route à Nantchenu...

Ces dons posent de nouveau le problème de leur stockage. Pour les vêtements, l'association possède un dressing. Pour les objets, Martine Paret-Dauphin dit se sentir « *envahie* », se demandant si certains d'entre eux ne devraient pas être évacués...

Les meubles de la maison Girard-Buttaz n'ont pas trouvé preneurs. Ils étaient entreposés dans la salle des associations au Martinan et ils l'embarrassaient. Contacté par l'association, un antiquaire a tout emporté.

LE SOU DES ÉCOLES

Ramassage de pommes au profit du Sou des écoles

Pour financer ses activités, l'association Le Sou des écoles que préside Anne-Karine Favre-Bonté, a monté une opération « ramassage de pommes » pour laquelle tous les parents d'élèves ont été sollicités.

Les pommes récoltées ont été stockées dans l'écurie de l'ancien café du Merlet (hameau de l'Église) mis à disposition par la commune de Saint-Alban. Ainsi chaque participant pouvait déposer sa cueillette quand il le souhaitait. Les communes étaient chargées de demander l'autorisation aux propriétaires des vergers. Seule la mairie de Saint-Alban a effectué cette démarche et c'est ainsi qu'un samedi après-midi, les familles – elles étaient nombreuses – aidées par quelques personnes, bénévoles elles aussi, ont ramassé les pommes aimablement données par nombre de propriétaires résidents aux Villards. Une seconde cueillette a même dû être organisée un peu plus tard pour enlever toutes les pommes car, les gens ayant spontanément donné leur accord, les responsables de cette opération n'ont pas voulu laisser leurs pommiers chargés de fruits avant la première neige. Du coup, 500 litres de jus supplémentaires ont été tirés !

Pour le premier pressage, Anne-Karine Favre-bonté, Julie Henry (secrétaire du Sou des écoles), et Angèle Debon, ont transporté les pommes avec le camion de Julien Donda à La source du verger, société située à Tournon près d'Albertville, pour les presser, pasteuriser le jus et le mettre en bouteille. Pour le chargement et le déchargement au café du Merlet, des parents d'élèves et des particuliers ont donné un coup de main. Le second voyage s'est effectué deux semaines plus tard grâce à Simon Cartier-Lange qui conduisait son véhicule d'entreprise et une remorque aidé de Christophe Hémery.



Les enfants de Saint-Alban ont rencontré le Père Noël le vendredi 11 décembre. Il descendait à la nuit tombée le chemin des Charrières, à pied, et ils l'ont retrouvé grâce au bruit de sa clochette. Cette année encore, le Père Noël de Saint-Alban était de mèche avec la librairie de Saint-Jean-de-Maurienne et dans sa hotte, il cachait un livre pour chacun...

Au total ce sont plus de 2 tonnes de pommes de diverses variétés, non traitées et qui ont fructifié au bon air d'altitude, qui ont été ramassées et transportées à Tournon. Les enfants ont participé à cette opération en ramassant celles du pommier de la cour de l'école, apprenant à cette occasion le principe du broyage, le pressage et la fabrication du jus de pomme. Une bonne leçon de choses avec du matériel (broyeuse et presse) 100 % villarin mis gracieusement à la disposition de l'association.

Angèle Debon, Alexandra Favre-Bonté et Myriam Liénard ont vendu ce jus de pomme villarin (environ 1 000 litres) le 17 octobre devant la mairie de Saint-Alban, aidées par leurs familles et les enfants de l'école pour la logistique.

De nombreux Villarins s'en sont procuré, certains revenant même en racheter si bien que toutes les bouteilles du premier pressage ont été rapidement écoulées. Une seconde vente, prévue le 11 novembre, a dû être annulée à cause du deuxième confinement. Les bouteilles invendues sont proposées par Épicerie & Compagnie qui a gentiment accepté de les prendre en dépôt-vente. On peut aussi s'en procurer en contactant des parents d'élèves.

Les responsables de l'association remercient les donateurs et tous ceux qui ont œuvré pour que ce projet permette de gagner l'argent nécessaire pour financer les futures activités des enfants de l'école : spectacle, goûter et Père Noël pour Noël, sortie au barrage de Grand-Maison au printemps prochain (qui n'a pas pu avoir lieu en octobre dernier) et classe de découverte au mois de juin.

Le Sou des écoles participe également à l'achat de divers matériels pour l'école quand l'institutrice en a besoin (jeux pour la récréation, matériels pour les travaux manuels, etc.).

Hommage villarin à Samuel Paty

Comme partout en France, les Villarins se sont rassemblés (ils étaient une trentaine) dans la cour de l'école primaire des Villards, avec dignité et silence, pour honorer la mémoire de Samuel Paty, cet enseignant de 47 ans, père de famille, assassiné pour avoir fait un cours d'éducation morale et civique sur la liberté d'expression.

Les deux maires, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard, se sont exprimés, chacun d'entre eux lisant, à tour de rôle, un paragraphe d'un texte commun : « Nous sommes réunis dans la cour de l'école primaire publique des Villards pour rendre hommage ce jour, mercredi 21 octobre 2020, à Samuel Paty. Samuel Paty était professeur d'histoire et de géographie, deux matières indispensables pour éclairer le monde et s'éclairer soi-même. Il avait 47 ans et était père de famille. Il enseignait au collège du bois d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines. De l'avis de tous ceux qui le connaissaient, il était positif, très souriant, à l'écoute et toujours prêt au dialogue. Il a été assassiné de la façon la plus ignoble, simplement parce qu'il faisait son travail, un cours d'éducation morale et civique sur la liberté d'expression, pour que les jeunes apprennent à comprendre le monde dans lequel ils vivent. Le terrorisme islamiste a voulu frapper ce passeur de savoir. Mais le terrorisme ne gagnera pas puisque dans les plus petites communes de France, on est capable de se réunir pour rendre hommage aux passeurs de savoir, et pour leur dire de continuer, avec tout notre soutien, notre respect, notre amitié. »

Puis, comme cela se faisait au même moment dans la cour de la Sorbonne à Paris, les deux maires ont lu la lettre de remerciement qu'Albert Camus écrivit à son instituteur, Louis Germain, peu après avoir reçu le prix Nobel de littérature le 19 novembre 1957.

« Cher Monsieur Germain,

J'ai laissé s'éteindre un peu le bruit qui m'a entouré tous ces jours-ci avant de venir vous parler un peu de tout mon cœur.

On vient de me faire un bien trop grand honneur, que je n'ai ni recherché ni sollicité. Mais quand j'ai appris la nouvelle, ma première pensée, après ma mère, a été pour vous. Sans vous, sans cette main affectueuse que vous avez tendue au petit enfant pauvre que j'étais, sans votre enseignement, et votre exemple, rien de tout cela ne serait arrivé. Je ne me fais pas un monde de cette sorte d'honneur mais celui-là est du moins une occasion pour vous dire ce que vous avez été, et êtes toujours pour moi, et pour vous assurer que vos efforts, votre travail et le cœur généreux que vous y mettiez sont toujours vivants chez un de vos petits écoliers qui, malgré l'âge, n'a pas cessé d'être votre reconnaissant élève. Je vous embrasse, de toutes mes forces.

Albert Camus. »

Aux Villards (probablement le seul lieu de France où cela s'est fait), sur l'initiative de Jacqueline Dupenloup, les maires ont également donné lecture d'un extrait de la longue réponse de M. Louis Germain à son ancien élève Albert Camus, la même année : « Je veux te dire le mal que j'éprouve en tant qu'instituteur laïc, devant les projets menaçants ourdis contre notre école. Je crois, durant toute ma carrière, avoir respecté ce qu'il y a de plus sacré dans l'enfant : le droit de chercher sa vérité. Je vous ai tous aimés et crois avoir fait tout mon possible pour ne pas manifester mes idées et peser ainsi sur votre jeune intelligence. Lorsqu'il était question de Dieu (c'est dans le programme), je disais que certains y croyaient, d'autres non. Et que dans la plénitude de ses droits, chacun faisait ce qu'il voulait. De même, pour le chapitre des religions, je me bornais à indiquer celles qui existaient, auxquelles appartenait ceux à qui cela plaisait. Pour être vrai, j'ajoutais qu'il y avait des personnes ne pratiquant aucune religion. »

Cet hommage s'est terminé par une minute de silence avant que la *Marseillaise* ne soit entonnée, suivie de vifs applaudissements.



Effectif de la rentrée du 1^{er} septembre 2020. De gauche à droite, devant, au 1^{er} rang : Marius Hemery, Antoine Bonnivard et Alice Martin-Garin ; au 2^e rang : Raphaël Cartier-Lange, Éva Debon, Charles Martin-Garin (qui lève la main droite) et Léana Debon (qui lève la main gauche) ; au 3^e rang : Alex Haddadi, Éléonore Cartier-Lange (portant lunettes de soleil), Coloban Martin-Garin-Vergnaud, Gaston Martin-Garin et Ludovic Donda (portant lunettes) ; au 4^e rang : Julie Mermoz (enseignante), Mélany Mollaret (animatrice périscolaire), Anilou Hardy, Arsène Hardy, Tiécelin Martin-Garin-Vergnaud, Marcel Brosson, Olivier Haddadi et Céline Mangano-Mezouar (Atsem).

7 000 moutons pris par les neiges précoces au col du Glandon

Le scénario météorologique a pris de court 7 000 moutons (un chiffre que des éleveurs jugent minoré...), une centaine de vaches et leurs bergers, dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 septembre dernier, dans le secteur du col du Glandon, entre 1 900 et 2 500 mètres d'altitude. Enfin, pris de court, c'est beaucoup dire, car, selon un éleveur villarin, tous les professionnels auraient reçu de la DDT Savoie une alerte qui signalait « une limite pluie neige dans la nuit de jeudi 24 au vendredi 25 septembre à 1 700 m, s'abaissant samedi 26 septembre à 1 100 m avec cumuls de neige entre 20 et 40 cm de moyenne, entre 40 et 60 cm à plus de 2 000 m ».

Quoi qu'il en soit, avec 50 centimètres de neige, des congères d'un mètre de haut, une température de -6 °C, un vent violent... le duel devenait inégal. Et si une partie des transhumants avaient pu rejoindre l'Isère à la hauteur du Rivier d'Allement, 6 000 ovins répartis en cinq troupeaux sont restés bloqués dont certains autour et dans des chalets d'alpage du col du Glandon (anciennement de Favre-Jaime, aujourd'hui de Chris-

tophe Hisquin). Cette scène rare est arrivée en 1936 (aux Balmettes, lire ci-contre) et les dernières fois en 1974 (Rieuclaret) (*) et en 2012 (dans le secteur du Gleysin) (**).

« Devant une telle situation critique, nous avons pris les choses en mains car nous avons été sollicités par les éleveurs qui étaient en difficultés » a déclaré Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, à FR3 Alpes. « On a pu avec le département créer un accès depuis Saint-Colomban jusqu'au col du Glandon et, de là, vers le col de la Croix-de-Fer d'un côté et jusqu'à la limite avec l'Isère de l'autre. Ceci le samedi en fin de journée car plus tôt nous avons dû couper les arbres qui étaient tombés sur les routes de Saint-Colomban suite à une tempête de vent. Le dimanche, la priorité était de monter le fourrage pour ne pas laisser les bêtes plus de 48 heures sans manger et éviter des pertes. »

Une cellule de crise a été créée et le plan communal de sauvegarde (PCS) déclenché le dimanche 27 au petit matin par le maire également président de l'USAPR (Union pour la sauvegarde

des activités pastorales et rurales) avec la participation d'une quinzaine de personnes comprenant élus, personnels techniques et administratifs de la commune et du département. (La commune de Saint-Alban a proposé son aide.)

En premier lieu il s'agissait d'acheminer au bétail sinistré six tonnes de fourrage fournies par le GAEC de la Fia transportés à bord de trois camions (privés ou communal). Pour cela, lundi, le déneigement s'est poursuivi sur la route du Glandon car l'évacuation des moutons devait s'effectuer impérativement avant le jeudi 3 octobre, une journée susceptible et soupçonnée d'être à nouveau sous le signe des flocons. Le 4 octobre quelque 2 000 têtes étaient encore sur les sites.

Le dernier convoi a quitté les alpages via l'Isère le 7 octobre, grâce à une météo favorable. Au total, 12 voyages ont été nécessaires pour acheminer brebis, bêliers et agneaux en Provence. Heureusement, les moyens engagés sur le terrain et la solidarité ont joué un grand rôle.

Une cinquantaine de médias ont parlé de cet événement (jusqu'en Norvège...). Ce qui n'aurait pas été du goût de l'un des propriétaires des troupeaux piégés. La diffusion virale de cet événement a parfois donné l'impression que la commune avait été sinistrée. Des Villarins ont d'ailleurs reçu des appels d'amis (de Bretagne par exemple) qui s'inquiétaient pour eux...

Des messages de soutien ont été adressés à la mairie de Saint-Colomban-des-Villards. Un militaire en permission au Bourget-du-Lac a même proposé une aide bénévole. De son côté, un citoyen belge a adressé ses félicitations pour l'organisation remarquable des secours envers les troupeaux : « Mon fils possède lui-même quelques moutons et à l'heure où il faut tellement soutenir l'agropastoralisme des territoires, ce sauvetage ne pouvait que nous interpeller. Bravo encore ! »

À la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 16 octobre dernier, Jean-Jacques Tronel a demandé si la

Le précédent des Balmettes (1936)

Édition du 8 octobre 1936 de *Lyon républicain* : « La neige qui est tombée sur la région de Saint-Jean-de-Maurienne pendant toute la journée de lundi et dans la nuit qui a suivi, a recouvert les pentes alpestres d'une couche épaisse. Un troupeau de 900 moutons en pâturage dans les montagnes de Saint-Colomban-des-Villards, près du lac de la Balmette (sic), à 2 500 mètres d'altitude, surpris par ces premières chutes de neige, anormales à cette période de l'année, s'est trouvé subitement en position périlleuse en raison du froid et du manque de nourriture, les pâturages disparaissant sous une couche de neige qui atteint par endroits 1,10 m d'épaisseur. Le propriétaire du troupeau, pour sauver ses bêtes, fit appel à six cultivateurs de Saint-Colomban-des-Villards, skieurs expérimentés. Ceux-ci, au prix des efforts les plus pénibles, mirent trois jours à accomplir leur tâche, parvenant à ramener au village 150 moutons le premier jour, 500 le deuxième, et 250 le troisième. »

commune avait une estimation du coût du ravitaillement des moutons craignant « que l'éleveur imprudent ne s'en soit tiré à bon compte ». Pierre-Yves Bonnivard a indiqué « qu'on ne pouvait pas chiffrer précisément le carburant ni le temps passé par les élus et les employés, ajoutant que les 7 000 bêtes appartenaient à trois éleveurs différents, qu'elles partent habituellement aux alentours du 25 octobre pour les dernières, que l'évacuation nécessite une vingtaine de camions semi-remorques, dont la disponibilité est impossible à obtenir en quelques jours et encore moins en quelques heures ». Selon Christian Franson-Botton, conseiller municipal, « une première précaution avait été prise avec la descente des moutons, de 2 500 mètres vers le col à quelque 1 950 mètres ».

Enfin, Jean-Marie Dufour suggérant de répercuter les frais sur l'exploitant, le maire a précisé que le déclenchement du PCS faisait « partie du service public et d'une situation d'urgence ». C. G.

(*) *Le Petit Villarin* numéro 10, décembre 1974.

(**) *Le Petit Villarin* numéro 161, septembre 2012.



n Autour des chalets d'alpage du col du Glandon.

PETITE ANNONCE

Un lot unique « non divisible de 23 parcelles essentiellement constituées de feuillues, de résineux et de prairie » est à vendre sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards pour la somme de « 8 000 euros non négociable ». Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Ces parcelles qui représentent une superficie totale de 16 353 m², sont situées sur les sections :

- D (lieu-dit Champey), n°s 191 (119 m², prairie) et 192 (435 m², prairie) ;
- D (Pommier), n° 615 (560 m², prairie) ;
- D (Les Oules), n°s 803 (189 m², prairie), 806 (81 m², prairie) et 807 (214 m², prairie) ;
- D (Plan des Moulins), n°s 949 (510 m², boisé) et 1046 (1 670 m², boisé) ;
- E (Renverset), n° 298 (454 m², boisé) ;
- G (Entre Grenier), n°s 29 (57 m², boisé), 32 (86 m², boisé) et 90 (58 m², boisé) ;
- G (Bollet), n°s 584 (120 m², boisé), 586 (205 m², boisé), 587 (720 m², boisé) et 597 (230 m², boisé) ;
- K (Les Fraiches), n° 378 (3 540 m², prairie) ;
- O (Le Parchet), n° 70 (417 m², prairie) ;
- O (Pierre de L'Achat), n° 962 (110 m², prairie) ;
- O (Larbessier), n° 1082 (80 m², prairie) ;
- O (Bois de Pierre Aigue), n° 1355 (918 m², boisé) ;
- T (Les Seytorées), n° 288 (1 669 m², boisé) ;
- M (Montagne de Sembuis), n° 414 (3 911 m², prairie).

Les parcelles sections D et E sont situées aux alentours du Martinan, celles section G près de Lachenal, et celles section O en Montrond.

La section K est située entre le col du Glandon et celui de la Croix-de-Fer.

La section T est située à Lachal et la section M au Sapey, face aux chalets, rive gauche du Glandon.

Les personnes intéressées doivent contacter M. Slimane Martin-Cocher à l'adresse courriel suivante : martin-cocher@orange.fr

LES COMPTES DU « PETIT VILLARIN »

L'exercice 2019-2020 s'est clos avec un déficit de 1 767,13 €.

Les recettes se sont élevées à 9 413,04 € comprenant les abonnements (8 299,50 € pour 848 abonnés, contre 874 l'an passé), quelques dons (55 euros) et quelques ventes au numéro à *Épicerie & Compagnie* (133 euros), les encarts publicitaires (840 euros) et les intérêts du livret de la CNE (85,54 €).

Les dépenses s'établissent à 11 180,17 €. Elles englobent les frais d'impression (7 486,60 euros pour 82 pages contre 64 l'an passé, soit 18 pages supplémentaires qui expliquent 93 % du déficit du présent exercice), les frais d'expédition des envois réguliers (2 312,36 €), les frais pour les envois intermédiaires (qui ne bénéficient pas

des tarifs réduits comme pour les envois en nombre), les relances et les frais de tenue de compte (504,50 €), des dépenses de bureautique (692,76 € pour des cartouches d'imprimante, des bulletins de relance, les étiquettes, les enveloppes, etc.), et 90 euros pour un abonnement à *La Maurienne*, etc.

Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de campagne d'abonnement cet été. Nous avons donc commencé la saison avec tout au plus une cinquantaine d'abonnés contre 450 à 500 habituellement. Arrivons-nous à retrouver les quelque 850 qui bon an mal an se réabonnent ? À l'heure où nous écrivons ces lignes nous sommes à 693... ✓ LE PETIT VILLARIN

COSTUME VILLARIN

Un costume villarin présenté à l'Exposition universelle de 1878

Le costume traditionnel féminin villarin, de tout temps, a été unanimement reconnu comme l'un des plus beaux des provinces françaises. L'adjectif « chatoyant » a souvent été utilisé pour le décrire. Aussi, n'est-ce pas une surprise de découvrir qu'il faisait partie des quatre costumes traditionnels de Savoie présentés à l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Les Expositions universelles se tiennent régulièrement à travers le monde depuis le milieu du XIX^e siècle. Pour le Bureau international des expositions (BIE), qui les organise, elles poursuivent « un but principal d'enseignement pour le public, faisant l'inventaire des moyens dont dispose l'homme pour satisfaire les besoins d'une civilisation et faisant ressortir dans une ou plusieurs branches de l'activité humaine les progrès réalisés ou les perspectives d'avenir ». Elles sont internationales. Les états y tiennent un pavillon où ils exposent à côté des groupes de la société civile et des entreprises.

La première Exposition universelle a eu lieu à Londres (1851). Elle fut suivie par celles de Paris (1855) et à nouveau de Londres (1862) avec, chaque fois, quelque 5 à 6 millions de visiteurs et une trentaine d'exposants.

L'Exposition universelle de 1878 fut la troisième à se tenir à Paris. Elle a lieu du 1^{er} mai au 31 octobre et occupa le Champ-de-Mars et la butte de Chaillot. Il ne fallut que dix-neuf mois de travaux pour la préparer. Elle s'étendait sur 75 hectares et comprenait 36 pays exposants. Son thème était « Technologies nouvelles » (déjà...). Elle accueillit 16 millions de visiteurs et coûta à la France l'équivalent de 11 millions de dollars. On y découvrit entre autres curiosités la tête de la statue de la Liberté, en partance pour New-York, le téléphone, le système Braille de lecture pour les malvoyants, etc.

Pour la France, chaque département français avait été invité à créer un comité départemental d'exposition chargé de proposer des objets représentatifs de ses localités dans des catégories bien définies (meubles, tissus et vêtements, outillages et procédés industriels, produits alimentaires, machines et bétails agricoles, etc.).

C'est dans le quatrième groupe, classe 38 (« Habillement des deux sexes »), section « costume populaire des diverses contrées » que furent inscrits les costumes provinciaux (et donc le costume villarin) (*). Le comité de Savoie les présente ainsi : « Le département de la Savoie est un de ceux où l'on rencontre encore des costumes pittoresques ou bizarres. Ceux de la Tarentaise et de la Maurienne ont le plus de cachet ; aussi est-ce dans ces deux provinces que le comité a pris de préférence les quatre costumes de femme qu'il envoie dans la classe 38 « habillage des deux sexes ». Dans la Tarentaise, les deux costumes choisis sont ceux du Bourg-Saint-Maurice et de Beaufort ; dans la Maurienne, celui de

Saint-Colomban-des-Villards et celui de Valloires (sic). » La notice décrivant le costume villarin indiquait : « *Un des plus pittoresques, des plus voyants de la Maurienne, comporte la plus grande simplicité aussi bien que la richesse et le luxe des accessoires.* »

« *Ce costume se compose d'une jupe en drap bleu foncé, terminé par un drap bleu clair. La jupe est froncee par derrière d'une multitude de plis plaqués les uns contre les autres et soutenus sur la taille par un gros bourrelet de corde, de manière à l'élever à peu près de 3 à 4 centimètres. Le devant est plat.* »



■ Villarinche (entre 1875 et 1890).

Le premier corsage est sans manche et bordé à la poitrine et aux épaules de galons d'or et d'argent, de broderies en soie, de rubans. Un second corsage, avec manches, se met sous celui-ci et forme en quelque sorte un gilet dont les

manches seules sont visibles et sont garnies de boutons de verroterie et de broderie en soie. Le corsage sans manche se met par dessus ce gilet dont il cache le dos et la poitrine et il se lace avec un ruban de soie bleu.

« *Une paire de manches en calicot se trouve sous les manches de drap du gilet. Une première ceinture de soie violette brochée à fleurs de différentes couleurs et haute de 30 cm entoure la taille et se trouve fixée par une grosse agrafe. Une seconde ceinture formée d'un ruban de soie bleu broché à fleurs de couleur et haut de 10 cm se met par dessus la première, et un tablier de soie à ramage, noué par un large ruban rouge lie de vin, entoure la taille. À droite et à gauche du corsage, rubans blanc et violet. Un fichu de soie brochée, couleur gorge de pigeon, à franges, recouvre les épaules, en montant un peu dans la nuque et en s'évasant de façon à laisser le cou libre devant.* »

« *Une croix d'argent, avec un gros cœur du même métal, est suspendue par un ruban assez large et dont les bouts flottants par derrière forment un « suivez-moi, jeune homme ». La coiffure se compose d'un serre-tête en étoffe de soie brochée, garnie de passementerie d'or et d'argent, semblable à celle du corsage, recouverte d'un bonnet de tulle brodé et garni de rubans blancs, dont les bouts forment de longues brides. Bagues en argent aux doigts. Ce costume est complété par des bas de laine brune et de gros souliers.* » (**)

Concernant les trois autres costumes exposés, on pouvait lire : « *Si le costume des Vallorines n'est point des plus brillants, il s'en faut de beaucoup qu'il manque d'originalité. (...) Des bas et*

des souliers complètent ce costume, qui n'est pas des plus seyants, il est vrai, mais qui est curieux. (...) ; « Le costume de femme de Bourg-Saint-Maurice (...) est assurément un des plus jolis et des plus coquets du département. » Celui de Beaufort est « aussi caractéristique que le précédent, sans être aussi coquet peut-être que lui, il peut être aussi quelques fois d'une certaine richesse. »

On ne sait pas d'où provenait le costume villarin présenté, d'un musée ?, d'une famille ? Tout juste sait-on qu'apparemment il était de Saint-Colomban. Il n'est pas prévu qu'un costume traditionnel, savoyard ou d'autres régions françaises, soit retenu pour les prochaines expositions universelles. (Celle prévue en 2020 à Dubaï a été repoussée. Suivront celles en Argentine, à Buenos-Aires, en 2023, et au Japon, à Osaka, en 2025 où la France n'ira pas.)

Reste que pour satisfaire sa curiosité dans ce domaine de la culture populaire locale, chacun peut se rendre à la Maison du patrimoine, à La Pierre, où sont exposés de nombreux costumes villarins. Avec à l'appui des explications rédigées par des spécialistes, plus substantielles et probablement plus justes que celles livrées aux visiteurs parisiens il y a près d'un siècle et demi... Christophe Mayoux

(*) Dans *Le Courier des Alpes (Écho de la Savoie)* du 31 octobre 1878, on peut lire : « *Dans la classe 38 « Habillement des deux sexes » le comité départemental de la Savoie a obtenu la médaille de bronze à l'exposition universelle pour : « Costume populaire des diverses contrées de Savoie ».* »

(**) Catalogue des objets envoyés à l'Exposition universelle de Paris en 1878 par les exposants du département de la Savoie. Imprimerie Chatelain, Chambéry (1878).

Dans son numéro de mars 1929, la revue *La soierie de Lyon. Revue technique des industries de la soie*, publie un article sur le costume traditionnel savoyard.

« *Après leurs petits ramoneurs, leurs vieilles, leurs marmottes et leurs montagnes voici que les costumes des Savoyards attirent l'attention du touriste. On part à la découverte des Tarines et des Mauriennaises avec les curiosités, les étonnements et les admirations d'explorateurs découvrant Tombouctou. Mais, au lieu d'un primitif art nègre, on est tout surpris de trouver au fond des vallées les plus reculées un raffinement et une richesse d'ajustements qui révèlent une ancienne et haute civilisation (...).* »

« *Mais d'abord est-il permis de parler « du » costume savoyard ? Les fêtes du costume qui réunissent, au mois de juin de chaque année, à Moûtiers, à Saint-Jean-de-Maurienne, à Albertville ou à Aix-les-Bains des paysannes de toutes les vallées offrent aux yeux une variété infinie de coiffes et de robes. En cela se manifeste cet esprit de clocher, ce particularisme si fort chez les Savoyards.* »

« *Sans doute les traits généraux (...) des costumes peuvent se ramener à quelques grands types régionaux et un goût commun pour les nuances vives empruntées aux fleurs des prairies montagnardes se révèle sur toutes les robes. Mais une façon singulière de disposer, de plisser et de gaufrer la coiffe et la robe, d'accentuer certains traits, d'exagérer quelque détail ou au contraire de l'effacer, distingue les villages ou même les hameaux entre eux. Si bien qu'il est im-*

possible de passer en revue tous les costumes et que l'on peut tout au plus décrire quelques principaux types suivant les régions. »

Pour la vallée des Villards, on peut lire : « *La jupe n'est plus incurvée (comme dans les Arves) mais tombe en tuyaux d'orgues barrés de bandes de drap bleu dont chaque bande correspond à la propriété d'une certaine somme d'argent. La ceinture s'attache sur le côté par des agrafes volumineuses et éclatantes et sur la poitrine un fermoir en fil d'argent et en verroterie de couleur attire le regard. Aux ardillons on ajoute à ces ornements des branlans de jais qui constellent le buste et des motifs d'étoiles, de roues, de croissants où l'on peut voir des vestiges oubliés de l'art musulman. Les étoffes mi-partie laine et soie deviennent de plus en plus vives, rouges et violettes de préférence. Les jours de pluie un énorme parapluie de cotonnade bleue jette une note rude dans le chatoiement de ces costumes.* »

Entre les deux guerres, les costumes traditionnels deviennent peu à peu une curiosité touristique, et la plupart de leurs descriptions contiennent quelques connotations folkloriques, au grand regret de certains. Et pourtant, force est de constater le succès des Rassemblements des costumes de Maurienne, tous les 3 ans, et d'admettre que la présence des costumes villarins le jour du 15 août est devenue, au fil des ans, une condition du succès de la fête patronale de la vallée des Villards.

C. M.

Une vallée surpeuplée

La vallée des Villards atteint son apogée démographique au milieu du XIX^e siècle. En 1848, précisément, 30 % des habitants du canton de La Chambre habitent aux Villards où on dénombre 2 009 habitants à Saint-Colomban et 1 270 habitants à Saint-Alban (1). Les deux communes « offrent alors le spectacle de cellules actives et animées et cela surtout parce qu'elles sont débordantes d'hommes » (2).

C'est évidemment à cette époque que les villages atteignent, pour la plupart, leur taille maximale. À défaut de recensement détaillé, la matrice cadastrale de 1867 permet de fixer l'image de la répartition des familles au temps du rattachement de la Savoie à la France.

Pierre Bozon : « Sans doute les six gros villages de Saint-Colomban groupent-ils toujours plus de 80 % des feux. Mais les Ponts, les Roches et le Martinan ont fait un bond considérable : ces deux derniers contiennent le tiers de la population de la commune. Lachal a rétrogradé du 1^{er} au 3^e rang, et le hameau des Granges a perdu la moitié de son effectif. La part de l'envers a beaucoup décru et ne représente plus que 32,4 % de l'ensemble. »

L'envers de Saint-Alban « est également en baisse : 13 % des familles contre 15 % en 1789. L'Église et le Premier-Villard, qui conserve son rang de première agglomération de la vallée, rassemblent encore 56,9 % des feux. Loin derrière, le Bessy s'est notablement accru ; le Frêne fait encore figure, mais les cinq autres hameaux sont petits. »

Dans la première moitié du XIX^e siècle, neuf villages de la vallée ont, à coup sûr, abrité plus de 200 âmes chacun ; les Roches a frôlé les 400 et le Premier-Villard les a dépassés.

Mais depuis la fin du XVIII^e siècle, la société villarince est devenue presque exclusivement paysanne : si l'émigration hivernale qui joue un rôle capital permet, seule, d'agrandir les propriétés et les cheptels, tout repose sur la terre et surtout sur la vie pastorale.

Et compte tenu de l'accroissement de la population (+ 10 % entre 1822 et 1848) la terre est fortement morcelée : on dénombre 12 946 parcelles à Saint-Colomban et 10 036 à Saint-Alban. En moyenne, la parcelle ne mesure que 24 ares à Saint-Alban et 60 ares à Saint-Colomban.

Il s'en suit que la pauvreté s'est étendue. Pierre Bozon : « Près des deux tiers des familles de Saint-Alban et la moitié de celles de Saint-Colomban sont proches de la misère, d'autant plus qu'elles sont pourvues presque toujours de 6 ou 8 enfants au moins. On est arrivé à partager non seulement les champs en morceaux grands comme des mouchoirs, mais encore les bâtiments et jusqu'aux jasses des montagnes. Les plus misérables vivent de pommes de terre, de pain noir, de fromage maigre arrosés d'eau, marchent pieds nus pour économiser les chausures et tirent du communal tout ce qui

se peut : foin, bois, voire même pommes de terre. Dès l'âge de 6 ans, leurs enfants vont en service, l'hiver au ramonage, l'été bergers, les filles servantes chez les riches. (...) L'éclat d'une poignée de riches ne peut dissimuler la misère du plus grand nombre. » (3)

C'est sans doute pour cette raison qu'il faut encadrer les pratiques... D'où le « règlement de police champêtre » rédigé par l'administration communale de Saint-Alban (*lire ci-contre*). (Un document semblable a probablement aussi été publié à Saint-Colomban. Il n'a pas été retrouvé.)

Mais la vallée des Villards a largement dépassé le seuil du surpeuplement, et à partir de 1848 l'équilibre est rompu. Pierre Bozon : « On a l'impression d'un flot crevant une digue. En fait, la vallée a atteint le stade ultime du surpeuplement, et la prospérité française sous le second Empire est un puissant aimant. On n'a que de rares renseignements sur la destination de ces quelque 1 700 expatriés, mais il est sûr qu'ils se sont installés dans les lieux déjà fréquentés pendant les campagnes d'hiver. Ainsi, sous Napoléon I^r, un Jamen se marie en Bourgogne. Vers 1840-1850, beaucoup de Villarins sont installés dans le Midi, de Valence à Sète ; ils sont nombreux à Beaucaire, où se trouvent des Émieux, Paret-Blanc, Tronel-Tissot, Jamen, Rostaing-Tayard, Rostaing-Troux, en fait toute une colonie de Lachal ; un Rostaing-Tayard est établi à Sète, un Frasse-Sombet à Nîmes. D'autres sont à Marseille, La Ciotat, Barbentane. Quelques-uns ont élu domicile dans l'Ain, l'Isère, la basse Savoie (par exemple un Favre-Mot à La Motte-Servolex). Le bassin de Rive-de-Gier en a attiré quelques-uns : Jamen, Tardy, Cartier. Aussi, de nombreux noms de famille ont disparu : 16 à Saint-Colomban, 15 à Saint-Alban, ce qui, par rapport à 1789, représente une ponction de 8 % à Saint-Colomban et de 12 % à Saint-Alban. En revanche, pour la première fois on voit apparaître des immigrants italiens (maçons, tailleur) : mariés au pays, deux sont inscrits au cadastre à Saint-Alban et un à Saint-Colomban. »

À partir du milieu du XIX^e siècle, la vallée des Villards va connaître de nombreuses transformations qui vont lui donner un nouveau visage, incessamment modifié. Pendant un demi-siècle, cette évolution, alliée à l'évolution générale de la France, sera bénéfique, donnant au pays comme un nouvel apogée. Jusqu'à la guerre de 1914 qui précipitera les Villards dans un déclin irrémédiable...

(1) RAYMOND ROUSSEAU, La population de la Savoie jusqu'en 1861. Édité par l'École pratique des hautes études et le CNRS, 273 p. (1960).

(2) PIERRE BOZON, Le Pays des Villards en Maurienne, Éditions des Cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 292 p. (1970).

(3) Au XVIII^e siècle, une livre du Piémont (1 livre = 20 sols) correspondait à peu près à 2 jours de travail. Un ramoneur nourri gagnait 3 sols par jour.

PROVINCE DE MAURIENNE

MANDEMENT DE LA CHAMBRE

Règlement de police champêtre de la commune de Saint-Alban-des-Villard proposé par l'administration communale le 10 septembre 1843 et le 28 janvier 1844, approuvé par le Sénat de Savoie le 26 mars 1845, publié et affiché rièvre la dite commune, le 12 mai suivant, jour de fête.

Article 1

Il n'y aura que les chefs de famille qui auront droit de jouir des pâturages ; et l'on ne regardera comme chefs de famille, à cet effet, que ceux qui font feu et ménage à part. De sorte que le père et le fils émancipé, deux ou plus de frères ou autres parents vivant ou faisant le feu en commun ne seront comptés que pour un chef de famille.

Article 2

Les susdits chefs de famille ne pourront tenir plus de quarante brebis ou moutons, et deux chèvres ou boucs (les agneaux et les chevreaux compris) à peine de deux livres d'amende par tête pour les brebis ou moutons et les agneaux excédants ledit nombre ; et de trois livres, aussi par tête, pour les chèvres ou boucs et les chevreaux excédants ledit nombre. Les chefs de famille qui ne tiendraient point de cette espèce de bétail ou qui en tiendraient un nombre de têtes moindre que celui ci-devant fixé, ne pourront céder leur droit à d'autres chefs de famille.

Ceux qui en prendront à louage dans les communes étrangères pour compléter ledit nombre, qui en retireront de l'hyverne et qui en achèteront, ne pourront les introduire dans la commune avant le trois mai lorsque la saison est précoce, et avant le dix dudit mois lorsqu'elle est tardive, parce que auparavant les pâturages ne se trouvant pas assez abondans, s'il survient des intempéries, les troupeaux éprouvent le besoin de se refouler sur les propriétés cultivées, à peine d'une amende de cinquante centimes par tête. Les époques de l'introduction seront annoncées huit jours d'avance.

Article 3

Chaque année avant l'expiration du vingt mai, tout chef de famille sera tenu de faire par écrit sur une demi feuille de papier libre entre les mains du Syndic, la déclaration des susdits bestiaux, à peine de dix livres d'amende par défaut de déclaration et du double pour l'avoir donnée fausse. Pour s'assurer de la sincérité des susdits déclarations et pour parvenir à connaître le nombre des particuliers qui ne les auraient pas faites, le garde champêtre établi dans la commune, devra le premier juin de chaque année, sous peine de vingt livres d'amende, présenter à l'administration locale une note exacte de tous les dits bestiaux, contenant la désignation des propriétaires. A cette fin, le susdit garde champêtre pourra, ensuite d'une réquisition par écrit de la part du Syndic, inviter le premier conseiller à sa portée, pour l'assister dans la reconnaissance du bétail dont il s'agit, à peine de vingt livres d'amende contre le conseiller qui s'y refuserait.

Article 4

Sans entendre porter atteinte aux droits de servitude, il est défendu depuis les semailles faites jusqu'après la récolte, de traverser les fonds d'autrui pour l'exploitation du sien surtout avec des traîneaux, à peine de six livres d'amende, indépendamment des dommages causés, pour raison desquels la partie lésée exercera son action ainsi qu'elle verra à faire.

Article 5

Lors de la récolte pendante, il est défendu

de conduire toute espèce de bétail par les chemins de traverse ni même par la voie publique qui ne se trouvent pas bien emparés de murs ou de haies, sans que ce bétail soit muni d'un panier, à peine de trois livres d'amende contre chaque contrevenant, sans préjudice des dommages causés, pour raison desquels la partie lésée se pourvoira ainsi qu'elle avisera.

Article 6

Comme il est ici d'usage, en automne, de faire pâtrir tous les bestiaux sur toutes les propriétés, indistinctement, quoique les récoltes ne seraient pas totalement ramassées. Attendu qu'un tel usage est abusif : il est défendu, nonobstant toute coutume, de conduire le bétail en libre parcours sur les propriétés d'autrui, avant le 15 octobre de chaque saison, époque à laquelle toutes les récoltes sont censées retirées, sous peine de six livres d'amende contre chaque contrevenant.

Article 7

Il est défendu à tout propriétaire de fonds cultifs sis rièvre ladite commune, de faire mouvoir les pierres existantes sur ses champs et prés pour les faire parvenir sur ceux de ses voisins par quel moyen que ce soit, ni de les jeter dans la voie publique, sous peine d'une amende de six livres, outre les dommages-intérêts de la partie lésée, qui demeurent réservés à la poursuite de celle-ci

Article 8

Il est défendu à tout propriétaire de laisser répandre dans les chemins publics l'eau qui découle de ses fonds, ni de dévier pour l'arrosoir celle qui se trouve destinée à l'usage des fontaines, à peine de six livres d'amende contre chaque délinquant.

Article 9

En temps de neige, chaque village sera obligé de tenir les chemins ouverts, suivant la ligne de démarcation qui leur sera tracée par le Syndic ou par le délégué de sa part, à peine de deux livres d'amende contre chaque réinent.

Article 10

Le garde-champêtre sera chargé de constater toutes les contraventions ; et ses procès-verbaux qu'il affirmera par devant le Syndic dans les vingt-quatre heures, seront successivement transmis à Monsieur le Juge du mandement, pour être statués aux termes du droit. Néanmoins, afin d'éviter des frais de jugement, les délinquants seront admis à transiger à l'instar des prévenus pour délit forestier ; et l'offre faite sera soumise au conseil communal qui l'admettra ou la rejetera, suivant qu'il le jugera convenable eu égard à la nature et à la gravité de la contravention.

Article 11

Les pères, maris et maîtres seront civillement responsables des amendes et dommages pour faits de leurs enfants, femmes et domestiques.

Certifié conforme,
Le Secrétaire de la Commune.
FRASSE, Notaire.
St-Jean-de-Maurienne,
Imprimerie de J.-B. Héritier

DOCUMENT

Les ateliers « Si les Villards m'étaient contés... » ont redémarré le 11 septembre pour aborder de nouveaux thèmes : la station de ski, son aménagement, ses acteurs, l'Auberge du Coin, quitter son pays, l'exode, l'émigration, les colporteurs des Alpes, et, en partenariat avec l'école des Villards, retour sur les écoles d'autrefois et sur l'enfance de deux Villarinches filles de gardiens de barrages hydrauliques. Sur ce dernier sujet, nous avons retrouvé dans *Le Progrès* du 16 janvier 1947, un article sur les conditions de vie de Pierre Rostaing-Troux, qui était alors garde-vannes à Bramant. (Le nom du journaliste n'est pas mentionné, et les photos n'ont pas pu être reproduites.)

Garde-vannes des lacs de Bramant à 2 459 mètres d'altitude

(Saint-Colomban, le 15 janvier 1947)

On m'avait dit : « *Pierre Rostaing, ce monsieur qui, en hiver, occupe la situation la plus élevée de France, dans le massif des Grandes-Rousses, c'est-à-dire en Dauphiné, peut-être aurez-vous la chance de le trouver en bas, en Savoie, à Saint-Colomban-des-Villard*s. » En bas, c'est-à-dire déjà à quelque 1 100 mètres. C'était une chance à tenir.

Car bien sûr, il n'était pas question d'aller le trouver dans son nid d'aigle, près de ses lacs et de ses vannes à 2 459 mètres d'altitude. Il n'est guère que les montagnards éprouvés qui peuvent oser, en plein hiver, se risquer à une telle aventure dans une montagne particulièrement branlante toujours prête à vous laisser choir sur la tête quelques milliers de mètres cubes de neige, de rochers, de boue et de sapins.

Saint-Colomban-des-Villard, au centre d'un éparpillement de hameaux, c'est quelques maisons semées à la volée autour d'une grosse école, d'une petite mairie, d'un vétuste bureau de poste, d'un monument aux morts riche de soixante-huit noms (*sic*) – sur 550 habitants – de deux églises, l'une bien vieille et fendue de haut en bas comme d'un coup de hache et qui bien qu'oubliée continue à monter la garde parmi les croix d'un cimetière enfoui sous la neige, l'autre plus neuve, flanquée d'un énorme presbytère.

Les habitants ? Des braves gens dont on dit qu'ils sont aventureux, dont beaucoup fournissent la Savoie en marchands forains, les carrières voisines en ardoisières, les forêts en bûcherons, en chasseurs ou en braconniers, les quelques lopins de sol arable en cultivateurs ; dont beaucoup aussi depuis quelques années, las de remonter à chaque printemps dans des hottes la terre de leurs jardins ont

tourné leurs espoirs vers la vallée et les usines et ne reviennent au village qu'en été pour y faire provision d'air pur et de nouvelles.

On ne m'avait pas menti lorsqu'on m'avait dit que j'avais quelques chances de trouver M. Rostaing « en bas ». Figurez-vous que le tout premier que j'ai rencontré à Saint-Colomban, dans les ruelles encombrées de neige, c'est justement le garde-vannes. Et ce montagnard qui perd un peu de sa nature lorsqu'il n'a plus les skis aux pieds et le sac tyrolien dans les reins, descendait prosaïquement d'un taxi. Il venait « d'en bas », c'est-à-dire de « plus bas encore », de Saint-Jean-de-Maurienne d'où il ramenait son épouse et

dont on m'avait dit qu'il se confiait assez difficilement allait, près du berceau de son enfant, me parler de son maître, de sa montagne, de ses lacs, de ses responsabilités.

Pourquoi, à 24 ans, à cet âge où tant d'hommes des montagnes tournent leurs regards et leurs ambitions vers la vallée, son faux luxe et ses faux plaisirs, a-t-il choisi d'aller, avec sa petite famille, habiter là-haut, sur les avant-toits de la France pour un salaire qui n'excède sans doute pas celui d'un manœuvre ? M. Pierre Rostaing l'ignore presque :

« *Par instinct, dit-il, sans doute plus que par choix délibéré. J'aime ma montagne. J'aime le ski. J'aime surtout l'ef-*

âme qui vive. C'est au moment où la neige tombe en abondance et où mon chalet disparaît presque totalement, au point que nous devons, ma famille et moi, sortir par le toit. »

Pierre Rostaing parle de tout cela comme d'une villégiature et il nous faut insister pour qu'il nous parle enfin de son travail quotidien.

« *Oh ! c'est plus une mission de vigilance et de responsabilité que je remplis là-haut pour le compte de la Société de l'Eau d'Olle dont l'usine électrique est à 9 kilomètres en-dessous, au Rivier d'Allemont. Je dois veiller à l'entretien des vannes des lacs de Bramant qui constituent un vaste réservoir d'eau destiné à régulariser le cours du torrent. Chaque matin, avant l'aube, je vais vérifier si rien de fâcheux ne s'est produit. Ce n'est pas le plus drôle de ma tâche que d'affronter, souvent par 21° C en-dessous, le vent qui vous jette la neige au visage. Mais l'on s'y fait et lorsqu'à mon retour, je retrouve la maison chaude, c'est une sensation de bien-être que personne ne peu connaître en plaine. De temps à autre, sur un ordre téléphonique, il me faut partir ouvrir ou fermer une vanne. En outre, chaque matin, je dois faire parvenir à l'Office national météorologique des indications sur l'épaisseur de la neige, la température, la direction du vent.* »

– Et votre ravitaillement ?

– *Nos provisions sont faites au début de l'automne. Ce qui ne m'empêche pas de descendre de temps à autre soit à Saint-Sorlin, soit à Saint-Colomban. Oh ! juste un saut. Six à sept heures de ski !*

– Mais, si l'un de vos enfants était malade ?

– *C'est là, voyez-vous, ma seule inquiétude. Fort heureusement, à 2 459 mètres, ils sont bien au-dessus des épidémies. Mon aîné – il a 3 ans maintenant, il avait 32 mois lorsqu'il est monté – n'a jamais attrapé un rhume. Et pourtant, chaque jour, il va barboter dans la neige, qui atteint ici jusqu'à six mètres d'épaisseur. »*

M. Rostaing paraît pourtant soucieux :

« – *Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne pourront pas fréquenter l'école s'ils continuent d'habiter avec nous. Bah ! leur maman leur servira d'institutrice pendant quelques années.* »

– Car vous avez l'intention de rester encore longtemps là-haut, sur cet avant-toit ?

– *Et pourquoi pas ! Mes prédecesseurs y sont bien restés quinze ans. Et, lorsqu'ils sont partis, ils en pleuraient. »*

Décidément, ce M. Rostaing, aussi actif et aussi haut perché qu'il soit, a bien l'âme d'un sédentaire.



■ Le refuge de Bramant.

un bébé tout neuf. Un ange, car ce ne peut être qu'un ange un enfant né si près du ciel. Car s'il arrivait par Saint-Jean-de-Maurienne, c'est qu'il avait fait le grand tour. Mais c'est bien là-haut qu'il s'était révélé. De là-haut – de ses deux mille quatre cent et quelques mètres – d'où sa mission à l'approche de l'événement l'avait descendu. « *Nous le remonterons au printemps, me confie le père. Avec l'autre, chacun dans une poche de mon énorme sac tyrolien !* »

La glace était rompue. M. Rostaing,

fort. D'ailleurs, s'empresse-t-il d'ajouter, croyez que je ne le regrette pas. Au point que si ce n'était le petit qui, à dix jours, n'est évidemment pas encore de... taille à affronter le froid d'altitude, nous y serions bien vite remontés et c'est là-haut que j'aurais achevé le congé qui m'a été accordé à l'occasion de la naissance de mon enfant ! J'étouffe en plaine ! »

Car Saint-Colomban, pour lui, c'est la plaine.

Mais, questionnons-nous, isolé ainsi du monde dont, le soir, vous ne voyez même pas s'allumer les lumières, ne vous ennuyez-vous pas, n'êtes-vous pas inquiets ?

« *Certes non, d'ailleurs je ne suis pas aussi isolé que vous pouvez le penser. J'ai le téléphone, l'électricité et par conséquent la T. S. F. Si je vous disais qu'aux heures de loisir, je sors même ma petite famille. Et puis, ne vous en déplaise, j'ai des visites, hiver comme été. »*

À l'écouter, on croirait son chalet, « dont le confort laisse un peu à désirer » et dont certaines pièces sont « plutôt des remises que des chambres », construit sur un boulevard très passant.

« *Il m'arrive pourtant, concède-t-il, de rester plusieurs semaines sans voir*

■ BRÈVE

► **DIAGNOSTIC AGRICOLE.** Une conférence téléphonique a réuni Martin Schoch (chambre d'agriculture), Cyrielle Leroy (Société d'économie alpestre), Annie Bordas, Yannis Nacef, Julie Henry (uniquement auditrice suite à un problème de connexion) et Jacqueline Dupenloup pour la commune de Saint-Alban, Cédric Émieux et Stéphanie Lafaura pour celle de Saint-Colomban. Les grandes lignes d'un calendrier de travail ont été tracées : bilan des investissements publics depuis 25 à 30 ans et leurs effets sur la dynamique d'enrichissement et bilan de cet enrichissement (novembre ou décembre et nécessité de reprise au printemps) ; rencontre avec chaque utilisateur de l'espace agricole (décembre et janvier 2021) ; définition des attentes et des enjeux du territoire en matière agricole, associant les élus et la population (fin d'hiver, début de printemps) avec une réunion de travail à une heure permettant la participation d'un grand nombre de personnes ; enfin comment concilier les enjeux du territoire et la réalité vécue par les utilisateurs de l'espace, plan d'actions possibles. À la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 27 novembre 2020 Stéphanie Lafaura a indiqué « qu'il appartiendra à chaque commune de mettre en place les actions ». Claude Aimé, lui, a signalé qu'il faudra « tenir compte du problème des réservoirs d'eau ».

SAINT-ALBAN**Séance du
13 novembre 2020**

Cette réunion s'est déroulée en téléconférence (*lire ci-dessous*).

Aussitôt la session ouverte, le conseil municipal accepte de valider la tenue de la réunion à huit clos, le lien de téléconférence n'ayant pu être transmis à la population ni à la presse. Puis il adopte le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2020.

1 – Emprunts de l'ex-CCVG

Bien que n'ayant pas actuellement reçu tous les états des emprunts souscrits par l'ex-CCVG (avant 2008, après 2008) et n'ayant donc pas le montant exact des sommes dues en pour 2020 aux communes de Saint-Colomban-des-Villards et Sainte-Marie-de-Cuines, le conseil municipal donne mandat à l'adjointe aux finances pour valider les sommes, les mettre en paiement et en faire le compte rendu au prochain conseil.

2 – Avenant aux conventions
(Arrivée en mairie de Marc

Clérin, qui ne peut se connecter via le logiciel Zoom de chez lui.) Les règles pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'école intercommunale, et les dépenses d'entretien du matériel de déneigement de l'hiver 2019-2020 sont définies par deux conventions entre les deux communes villarinchées. Pour l'école, Saint-Colomban prend en charge les dépenses, Saint-Alban en rembourse 1/3. Pour le déneigement, Saint-Colomban prend en charge les dépenses, Saint-Alban en rembourse 25 %. Mais dans les deux cas, il est arrivé que la commune de Saint-Alban engage elle-même des dépenses. Les deux conventions doivent donc être complétées par deux avenants qui permettent le remboursement de Saint-Colomban. Pour l'école l'avenant prend effet à compter du début de l'année scolaire 2019-2020. Pour le déneigement, il prend effet depuis l'hiver 2015-2016 jusqu'à l'hiver 2019-2020. Le conseil municipal adopte ces deux avenants.

3 – Décisions modificatives budgétaires

Le 12 septembre le conseil a décidé de prolonger d'un mois (jusqu'au 31 octobre) le contrat de l'employé saison-

nier, et, début novembre, un remplacement de deux jours a été nécessaire, dans l'urgence, suite à l'indisponibilité temporaire de Chantal Bellot-Mauroz. Il est donc nécessaire d'alimenter le chapitre « charges de personnels » de 8 000 euros qui seront pris sur le chapitre « dépenses imprévues ». Par ailleurs, la clôture des comptes des gîtes ruraux de l'ex-CCVG laisse un déficit de fonctionnement (- 3 377,28 €) et un bénéfice d'investissement (+ 29 918,20 €) à répartir entre les 3 communes de l'ex-CCVG. Il est donc nécessaire d'alimenter le chapitre « charges exceptionnelles » de 5 000 euros pour absorber ce déficit de fonctionnement qui seront également pris sur le chapitre « dépenses imprévues ». Le conseil municipal adopte ces deux modifications budgétaires.

4 – Chèques-vacances

Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances, les employeurs en payant une part. L'Association nationale des chèques-vacances (ANCV) est le seul organisme habilité à les gérer. Afin de pouvoir permettre aux clients des deux gîtes communaux de s'acquitter des factures de location avec des chèques-vacances, le conseil municipal accepte d'établir une convention avec l'ANCV.

5 – Personnel communal

• Le conseil municipal valide (Julie Henry ne prenant pas part au vote) la prolongation, faite dans l'urgence, du contrat de Christophe Hémery les 2 et 3 novembre 2020 en raison de l'indisponibilité temporaire de Chantal Bellot-Mauroz, et adopte une délibération de principe autorisant le recrutement pour établir des contrats à durée déterminée en cas d'absence des agents.

• Les conseillers sont informés qu'il incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité. Le comité technique du Centre de gestion 73 a émis, le 24 septembre 2020, un avis favorable aux plans de formation mutualisés (PFM) du bassin chambérien, de la Maurienne et de la Tarentaise. Le conseil mun-

icipal décide d'adhérer au PFM du territoire Maurienne, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu en début d'année 2020 auprès des employeurs territoriaux du territoire.

6 – DIA

Suite à la réception en mairie le 7 octobre 2020 de la déclaration d'intention d'aliéner les biens d'Alexandrine Ribatto (épouse Durel), dans le cadre de la succession de Paul Ribatto, décédé le 15 décembre 2019, le conseil municipal renouvelle sa proposition d'achat amiable de la parcelle E 427, et décide au cas où cette acquisition ne serait pas possible à l'amiable d'exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle située au Premier-Villard en zone Ubzg. Ceci en vue d'aménager le croisement du chemin des Galagnes avec la RD 927E qui est constitué actuellement par quelques mètres de forte pente qui en hiver sont difficiles à passer sans véhicule 4 X 4 et entraînent la visibilité du débouché sur la RD 927E.

7 – Aménagement du Chef-Lieu

Avec l'assistance du CAUE, a été mise à l'étude la suite de l'aménagement du Chef-Lieu de la commune, après la réhabilitation du bâtiment mairies-gîtes menée entre 2017 et 2019.

Dans le cadre de cette étude, les difficultés actuelles de stationnement ont été pointées. Des places sont nécessaires au Chef-Lieu pour les clients de l'auberge communale *Le Triandou*, ouverte 11 mois sur 12, et les locataires des 7 appartements du bloc Triandou-ancien presbytère, le personnel travaillant en mairie et les élus, les locataires des deux gîtes communaux (12 personnes possibles), les habitants de certaines vieilles maisons réhabilitées dans le hameau, qui n'ont pas eu la possibilité de créer de places de stationnement accessibles en cas de fortes chutes de neige. À ces besoins réguliers s'ajoutent les véhicules présents lors d'événements ponctuels (sépultures, animations communales ou associatives, mariages...). Or l'offre actuelle en parking est nettement insuffisante.

Un projet est constitué qui viserait à créer de 10 à 12

places en bordure de RD 927E, à l'entrée du Chef-Lieu, à l'intérieur des limites d'agglomération ; ce parking serait symétrique de celui existant à l'arrière de l'église, qui offre 8 places. Le conseil municipal retenant l'intérêt du projet autorise le maire à demander toute subvention possible auprès du département de la Savoie, de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et des services de l'Etat.

8 – Travaux

• Branchement eau des fontaines. Un bilan est fait du travail d'un groupe de conseillers municipaux quant à l'eau des fontaines (organisation du réseau, point de puisage, gestion existante, gestion des demandes nouvelles...). Ce point complexe ne peut être traité dans une séance en visioconférence. Il fera l'objet d'une lettre aux habitants, voire sera inclus dans un bulletin municipal à réaliser dans le premier trimestre 2021.

• Jean-Luc Pluyaud, adjoint au maire responsable des travaux fait le point sur différents travaux : mur de soutènement du chemin du Balais au Chef-Lieu et élargissement du chemin de Pierre-Plate au Frêne, au droit de la parcelle N 183 : faits et satisfaisants ; antenne de téléphonie mobile : ligne électrique posée et antenne livrée (*lire page 17*) ; cloches de l'église : commande passée, le moteur n'est pas arrivé pour la réparation des cloches.

9 – Forêt communale

L'Etat a confirmé en décembre 2019 qu'il entendait conserver l'unité de gestion des forêts publiques, domaniales et communales, par un opérateur unique, l'Office national des forêts (ONF). La commune a été sollicitée durant l'année 2019 par l'ONF sur requête de la Direction départementale des territoires (DDT) pour passer sous gestion forestière 316 ha 36 de parcelles communales et 46 ha 96 de parcelles en communaux cultifs. Cette question n'avait pas été traitée complètement sous le mandat municipal 2014-2020, les conseillers souhaitant en particulier établir précisément le statut des communaux cultifs. Sur ce point, le conseil municipa-

(*Lire la suite page 13.*)

Réunions des conseils municipaux en téléconférence : des sessions très encadrées

La réunion du conseil municipal de Saint-Alban du 13 novembre dernier, est la première aux Villards qui se soit déroulée en téléconférence.

Le déroulement de ces sessions est très encadré. Outre les convocations (adressées 3 jours avant la date de la réunion), le délai commence à courir le lendemain du jour où la convocation est adressée aux conseillers et n'expire que le lendemain du jour où les 3 jours sont révolus. Chaque conseiller doit être à même de participer à la session ; en particulier, la mairie doit être accessible 30 mn avant le début de la réunion pour les élus qui n'ont pas à domicile de connexion suffisante. Toute question nécessitant un vote à bulletin secret est reportée à une session ultérieure.

Pour la réunion du 13 novem-

bre, la communication aux conseillers municipaux de dossiers préparatoires en version papier a été faite le lundi 9 et mardi 10 novembre et les modalités de connexion ont été communiquées par mail ou version papier le jeudi 12 novembre. La mairie a été ouverte le 13 novembre à 19 h 30.

En début de séance, 5 conseillers municipaux étaient connectés via le logiciel Zoom en mairie (Annie Bordas, Vincent Darves-Blanc, Jacqueline Dupenloup, Yannis Nacef, Jean-Luc Pluyaud), et 4 depuis leur domicile (Christophe Cirette, Michel Donda, Julie Henry, Nicole Roche). (Une absente : Valérie Laurot excusée.)

Aucun des points à l'ordre du jour n'exigeant de vote à bulletin secret, chaque conseiller a été appelé à se prononcer oralement tout au long de la séance.

Le conseil municipal valide (Julie Henry ne prenant pas part au vote) la prolongation, faite dans l'urgence, du contrat de Christophe Hémery les 2 et 3 novembre 2020 en raison de l'indisponibilité temporaire de Chantal Bellot-Mauroz, et adopte une délibération de principe autorisant le recrutement pour établir des contrats à durée déterminée en cas d'absence des agents.

Le comité technique du Centre de gestion 73 a émis, le 24 septembre 2020, un avis favorable aux plans de formation mutualisés (PFM) du bassin chambérien, de la Maurienne et de la Tarentaise. Le conseil mun-

Ambulances FLAMMIER
VSL - TAXIS 4 à 8 places
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 12.)

pal avait délibéré en 2006 pour la reprise en pleine propriété des communaux cultifs dont les usufruitiers n'ont pu manifester preuve de jouissance, soit 2 893 parcelles. L'enregistrement par les Hypothèques doit faire passer ces parcelles du compte 005 de la commune (« commune de Saint-Alban-des-Villards / pour les biens communaux ») au compte 004 (« commune de Saint-Alban-des-Villards »).

Cet enregistrement a été réalisé pour les parcelles relevant des sections A et F. Mais le

changement de compte n'a pas été transcrit pour les autres sections (B, C, D, E, G, H, I, L, M, N, O, P).

Vincent Darves-Blanc présente ensuite un dossier complet (dont une version papier a été remise à chaque conseiller) donnant un avis détaillé sur chaque secteur proposé par l'ONF à gestion forestière. Il rappelle qu'il est important que la commune exprime clairement sa volonté avant définition par la DDT des zones nouvellement soumises à gestion forestière.

Pour chaque secteur, Vincent

Darves-Blanc a examiné : la nature des peuplements forestiers et couverts végétaux, leur perspective de développement et d'exploitation ; l'existence ou non de desserte et la possibilité de leur création ; l'atténance aux parcelles forestières existantes ; la nature juridique du foncier : communal, communal cultif, parcelles incluses ou non dans un bail agricole, ainsi que son enclavement ou non dans des parcelles privées.

Après discussion, le conseil municipal arrête la liste des nouvelles parcelles proposées à gestion forestière et demande sur cette gestion forestière un contrat d'objectifs défini par l'ONF en concertation avec la commune.

10 – Comcom

Le conseil municipal :

- soucieux de maintenir une gestion de proximité, s'oppose au transfert automatique, au profit du président de la 4C, des pouvoirs de police spéciale liés aux compétences de création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et d'habitat ;
- considérant que les maires restent en charge de signature des permis de construire, et la volonté du conseil municipal de travailler sur le plan local d'urbanisme (PLU), la commune réitère sa volonté d'exercer la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale.

11 – Questions diverses

• Hameaux abandonnés. Yannis Nacef présente l'implantation d'un panneau au Chef-Lieu plutôt qu'en bord de la RD 927E.

• Demande d'autorisation de captation d'une source sur un terrain communal pour alimenter un chalet en eau non potable : cette demande sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

• Une motion pour la défense du site industriel Feropem est votée à l'unanimité.

• Les cunettes de la piste forestière du Replat sont à faire après le passage automnal des brebis, avec demande aux éléveurs de contributions manuelles ou financières.

Séance du 27 novembre 2020

Session en téléconférence. Le conseil adopte le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2020.

1 – Refuge au Merlet

Le cabinet d'études Altisens (Laurent Oléon) a conclu à une « opportunité avérée » pour l'implantation d'un refuge non gardé, petite structure (12 places), dans la combe du Merlet, sur la parcelle communale A 397, près du point d'eau du Balais. La majorité des critères appréciés pour le projet sont jugés positivement : le site d'implantation est exceptionnel par son cadre immédiat et sa valeur ajoutée paysagère de proximité et lointaine ; les conditions d'accès au site sont adaptées sur la période d'exploitation envisagée (de mai à septembre) ; l'eau est présente sur le site ; les accompagnateurs en moyenne montagne sont motivés par le projet et jugent l'offre d'altitude actuelle en déficit ; la géographie s'avère intéressante du fait d'un potentiel de variante depuis le GR738 ouvrant des possibilités de partenariats et/ou d'autres développements sur la vallée des Villards ; la tendance d'une approche douce et raisonnée de la montagne joue en faveur d'un développement de ce type ; les conditions d'accès routières sont faciles depuis la vallée (autoroute de Maurienne A43). L'étude d'opportunité a été fi-

nancée par la région AuRA. Le conseil municipal doit maintenant délibérer sur la réalisation d'une étude de faisabilité, qui déterminera si la création du refuge non gardé au Merlet est possible financièrement pour la commune, si le lieu peut techniquement recevoir cette implantation, et quel en serait le mode de gestion le plus approprié. Cette étude serait financée selon le Sivav, qui en financera une partie, à 50 % par la région AuRA, ce qui laisserait à la commune une charge prévisionnelle de 1 000 à 2 500 euros. Le conseil municipal valide cette étude de faisabilité.

2 – Route forestière du Nant
Vincent Darves-Blanc conseiller municipal délégué à la gestion de la forêt expose qu'après visite sur le terrain avec le représentant de l'ONF et le maire, il apparaît nécessaire d'avoir un projet global d'entretien et de réfection de la piste forestière du Nant (en lien avec la nécessité de drainer le réseau hydraulique du bassin versant du Cray Blanc) avec pose de renvois d'eau, reprise de certains secteurs d'assise et travaux sur la partie goudronnée pour une meilleure captation de l'eau pluviale, à détourner du Premier-Villard et une sécurisation de cette portion de route où la vitesse des véhicules est souvent supérieure aux 20 km/h autorisés. Une séance de travail est nécessaire avec l'ONF et le RTM pour avancer sur ce dossier.

3 – Réfection du clocher

Maxime Boyer (Atelier du Ga-

letaz) est venu présenter en mairie la réactualisation du dossier déposé en 2017 pour le ravalement des façades du clocher de l'église. S'ajoute à la réfection des façades celle de la toiture : en septembre, un contrôle de la couverture et de la charpente du clocher a été effectué. Si la charpente ne présente pas de faiblesse, il est nécessaire de refaire la couverture en ardoise car elle est en très mauvais état, de remplacer et compléter les barres à neige, d'installer un paratonnerre, de sécuriser les escaliers. Le coût estimatif des travaux (façades et clocher) est de 200 000 euros. Le conseil municipal accepte de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du département de la Savoie, de la région AuRA et de l'État.

4 – Captation d'une source d'eau

Yannis Nacef, conseiller municipal, sollicite l'autorisation de capturer une des deux sources présentes sur la parcelle communale section O numéro 843 afin d'alimenter en eau non potable et non contrôlée, son chalet (cabane du Plan de l'Aigle) présent sur la parcelle O 542 situé en aval. Il demande aussi une servitude de passage afin de faire passer un tuyau de type Plymouth, sur les parcelles communales situées section O, n°s 843, 847, 848, 857, 853, 852, 851, 809, 805, 643 et 1441. Le tuyau sera aérien sauf au niveau de la piste de l'eau où il sera enterré à 30 cm de profondeur. Le SAEM

sera avisé. L'eau issue du captage n'aura pas une fonction d'eau potable (le chalet du Plan de l'Aigle a le label chalets d'alpage Gîtes de France dont la réglementation impose la présence d'eau minérale en bouteille pour ce classement). Yannis Nacef assumera tous les frais de captage et d'installation d'un petit bassin avec bouton pressoir pour limiter les problèmes d'évacuation.

Après discussion, cette demande est accepté (Yannis Nacef ne prenant pas part au vote) étant précisé que ce captage n'est en aucun cas un raccordement à un quelconque réseau sec ou humide ; que le volume prélevé ne justifie pas un avis de l'Agence de l'eau ; qu'une convention sera passée entre Yannis Nacef et la commune ; que l'eau sera accessible aux éleveurs par branchements à leurs frais à l'amont du bassin du Plan de l'Aigle ; que ceci relèvera d'un accord entre particuliers.

5 – Questions diverses

- Après les travaux faits sur la parcelle section N numéro 183 au hameau du Frêne (recul d'un mur de soutènement pour élargir une portion de chemin), le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section N numéro 173 appartenant à Nathalie Lessort pour faciliter la circulation sur le chemin de Pierre Plate.
- Interpellée par des habitants sur la question des patous (en particulier lorsqu'ils pénètrent dans les villages quand les

troupeaux sont à proximité de ceux-ci), Jacqueline Dupenloup, estimant qu'il n'est pas possible d'interdire les patous en raison de la prédation, ni de réduire les secteurs d'élevage sous peine de voir les abords des villages encore plus enfrichés, va retourner la question aux services de la DDT et à Monsieur le sous-préfet.

• Chemin qui descend vers les Moulins depuis le Premier-Villard : un mur est écroulé en deux endroits

• Julie Henry (conseillère municipale, commission enfance jeunesse) intervient sur l'intérêt qu'il y aurait à travailler à un projet d'accueil des enfants de la vallée hors période scolaire, en définissant précisément les besoins : accueil petite enfance ou accueil des 3 à 12 ans permettant de recevoir aussi les enfants de vacanciers. Contact sera pris avec la commune de Saint-Colomban sur ce sujet.

• Yannis Nacef a reçu un restaurateur pour la toile offerte par M. Dall'Igna (représentant le Chef-Lieu de Saint-Alban dans les années 1930). Un devis sera proposé pour son nettoyage et sa mise sur châssis (possible subvention de la DRAC).

• Le cimetière nécessite un programme d'entretien : consolidation de pierres descellées et reprises partielles des chaperons de murs maçonnes (un devis a été signé auprès de l'entreprise Jamen pour exécution) ; les enduits présentent de nombreux désordres. Vue l'ampleur des travaux, une étude globale sera faite l'année prochaine.

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martien

73130

SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

TÉL : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenis

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30

www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin- Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoirs-encheres.fr

SAINT-COLOMBAN

Séance du 18 septembre 2020

Absentes : Marie-Thérèse Ledain (procuration à Stéphanie Lafaury) et Élodie Maréchal (procuration à Christine Refet).

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Chantal Frasse-Sombet, secrétaire de mairie de Saint-Alban-des-Villards et ancienne salariée de l'office de tourisme pendant près de 25 ans, et à Christian Martin-Fardon, ancien directeur de l'ESF de Saint-Colomban-des-Villards, tous deux décédés au début du mois.

Le conseil municipal adopte ensuite le compte rendu de la réunion du 7 août dernier.

1 – Subventions aux associations

La commission associations (responsable Stéphanie Lafaury) s'est réunie le 26 août 2020 pour examiner les demandes de subventions. Depuis 2016, pour prétendre à une subvention, les associations doivent déposer une demande et le procès-verbal de leur dernière assemblée générale. Le conseil municipal attribue : 100 euros à l'Amicale des pêcheurs de l'Arc (75 euros en 2019), 300 euros à l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards (225 euros), 1 000 euros (préciser les besoins en fonctions des activités réalisées) au Sou des écoles (375 euros), 150 à l'association Régal'matous (150 euros), 45 euros à Maurienne escalade (pas de subvention), 15 euros à l'Institut de la langue savoyarde (ne concerne qu'un Villarin, rien en 2019), 1 225 euros à Patrimoine et culture (inchangé), une journée de travail d'un employé communal avec engin (soit 8 heures à 70 euros par heure) à l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI, rien en 2019), et 20 000 euros au Club des sports des Villards (22 000 euros). Soit un montant total 22 835 euros (22 675 euros en 2019), sur une enveloppe de 35 000 euros qui inclut l'aide à un sportif de haut niveau. Le Club des sports des Villards, qui a demandé 20 000 euros à la commune de Saint-Colomban et 2 000 euros à celle de Saint-Alban, s'est engagé à participer aux grands événements communaux et notamment

au comice agricole du 2 mai 2021. Cédric Émieux a précisé que l'AFPI possède des avoirs mais qu'il y a des difficultés d'accéder sous le hameau de Lachenal d'où le choix d'aider cette association, en nature, pour une action à réaliser en hiver ou au printemps. L'AFPI se charge des démarches auprès des propriétaires.

2 – Aide financière à Corentin Girard

(Pour ce point de l'ordre du jour, Valérie Favre-Teylaz, mère de Corentin Girard, quitte la salle du conseil.)

Depuis deux ans Corentin Girard est aidé par la commune. Le conseil municipal reconduit son aide (5 000 euros) pour 2020 pour participer à ses frais qui s'échelonnent entre 16 000 et 20 000 euros mais sont réduits cette année en raison des conditions sanitaires entre 10 000 à 15 000 euros. Le niveau de cet athlète est équivalent voire supérieur à celui de l'année dernière. Cédric Émieux demande qu'un contrat soit établi qui engageait Corentin Girard vis-à-vis de l'école de ski locale pour deux ans. Christian Frasson-Botton souligne l'aspect moral du partenariat entre la commune et Corentin Girard et suggère que ce soutien à un enfant du pays, aux portes de l'équipe de France, se concrétise par une fonction d'ambassadeur de la commune attribuée à Corentin Girard et renforce l'aide financière.

3 – Questions diverses

• Le conseil municipal accepte le projet de délibération visant à décaler le chemin situé à proximité du bâtiment Girard-Buttaz (La Pierre) et à laisser du terrain aux nouveaux propriétaires. Une enquête publique a eu lieu du 17 juillet 2020 au 4 août 2020. L'assiette de l'ancien chemin étant également support de réseaux humides et secs une servitude de passage sera intégrée dans l'acte de vente.

• Le conseil municipal approuve une convention de 3 ans avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie pour une assistance à la constitution des dossiers de retraite des personnels.

• Colis de Noël (lire page 5).

• Le 5 juin dernier le conseil municipal a nommé le maire et trois élus à la commission d'appel d'offres. Il convient de désigner 3 suppléants. Christian Frasson-Botton, Stéphanie Lafaury et Marie-Thérèse Ledain sont respectivement nommés suppléants de

Claude Aimé, Christine Reffet et Valérie Favre-Teylaz.

• Immobilier. L'EPFL a acquis les terrains de la 3^e tranche du Mollaret et détruit des bâtiments. Il va donc porter des terrains nus, ce qui nécessite de conclure un avenant n° 2 (financier) à la convention de portage. Le conseil municipal approuve cette nouvelle convention qui débutera le 5 avril 2019 pour se terminer le 5 avril 2029 pour un montant de 9 586,12 € par an (amortissement de l'achat et frais inclus).

• DIA. Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente d'une parcelle à Lachal, section T numéro 39 (9 800 euros) entre les consorts Tronel-Peyroz (vendeurs) et Pierre Bigé (acheteur).

• Le conseil municipal accepte la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{re} classe afin de recruter une secrétaire de mairie, et approuve les conventions de passage présentées par la commune de Saint-Alban pour l'alimentation du pylône de La Frasse. (Contrairement aux propriétaires privés la commune de Saint-Colomban touchera une indemnité pour les 16 parcelles communales traversées).

• Le conseil municipal accepte la vente d'un lot de bois (parcelles C 228 et 568, route de Ressoutan) à François Durbet seule offre reçue en mairie pour 400 euros.

• Le conseil municipal renouvelle la convention passée dans le cadre de la fourrière animale avec la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (0,80 € par habitant soit environ 150 euros).

• Olydéo. Le gestionnaire de la résidence de La Perrière indique que la résidence est difficile à trouver car pas identifiée en tant que telle sur les panneaux de signalétique. Olydéo demande l'installation de quatre panneaux, à l'entrée de la commune (devant chez Marie-Louise Girard), à proximité du domaine skiable, aux Roches et près de la résidence elle-même. Christine Reffet indique qu'elle rencontrera la seule entreprise qui réalise ce type de signalétique le 22 septembre.

À la fin de la réunion, Jean-Marie Dufour demande des précisions sur la durée de la convention de portage avec l'EPFL pour les terrains du Mollaret, l'estimation des terrains au Mollaret et l'engagement de la commune. Réponse : la commune paie le

■ DOMAINE SKIABLE

La commission communale « domaine skiable, aménagement de la station » comprend 22 membres : les 11 élus de Saint-Colomban et 11 représentants de la société civile : Nicole Aubert, Gilbert Émieux, Michel Favre-Trosson, Maurice Girard, Jean-François Lyard, Patrick Louadouï, Jean-Paul Martin-Cocher, Michel Mercier, Brigitte Maurino, Christophe Mayoux, Paul Paret. Seize membres (dont 9 élus) étaient présents le 11 décembre à la salle des fêtes de Saint-Colomban pour la première réunion au cours de laquelle Pierre-Yves Bonnivard, en introduction, a réaffirmé que deux options « étaient sur la table en attendant la fin des études environnementales. Au Marolay ces études ont porté sur la mise en place de 2 téléportés, l'un au départ de La Pierre et l'autre au départ de Téchette vers La Toussuire avec création d'une piste de ski sur le versant du Marolay. Les études sur le secteur du Grand Truc ne portent que sur la mise en place d'un téléporté au départ de La Pierre. » Il a également indiqué qu'une piste de descente du Truc vers La Pierre, un temps envisagée, ne se ferait pas car « trop chère à aménager ».

Jean-Paul Martin-Cocher a présenté de manière documentée une option Bellard (« St-Col 1 800 »), évolutive, qui conserverait des remontées mécaniques dans cette combe (téléski de Cuinat) et proposerait une liaison directe entre La Téchette et le col de Bellard. Paul Paret, absent, a communiqué à la commission un rapport argumenté en faveur de l'option Truc comprenant « l'obligation » d'une liaison entre Bellard et La Toussuire par le Marolay « pour que le projet ait une cohérence, une unité, et que le secteur de Bellard soit pérenne ». Plusieurs participants ont soulevé la question des tarifs des forfaits jugés trop chers pour la clientèle familiale que souhaite « capter » la station de Saint-Colomban. Ces forfaits ont augmenté de 29 à 50 % pour la saison 2019-2020 et la commune de Saint-Colomban doit se prononcer sur une hausse de 2 à 6 % demandée par l'exploitant SSDS pour la saison 2020-2021.

solde à l'expiration du délai de 10 ans, selon la valeur résiduelle. La période de 10 ans peut être éventuellement raccourcie.

Les membres du bureau du club des sports remercient le conseil municipal pour la subvention.

Brigitte Maurino indique avoir contacté le Service départemental d'incendie et de secours il y a quelques années à propos de la sécurité incendie de Valmaure. Elle rappelle que la défense contre l'incendie est du ressort de la commune et demande si une commission de sécurité sera réunie avant que le conseil municipal ne prenne une décision sur une éventuelle DIA concernant la vente de la maison d'Elie Martin-Cocher à Lachal.

Le maire répond que si la sécurité incendie est effectivement une responsabilité communale, un exercice réalisé à Valmaure a permis de définir le besoin de 400 mètres de longueur de tuyaux et qu'un centre de première interven-

tion est installé à Saint-Colomban. Une nouvelle campagne de recrutement de volontaires a été lancée durant l'été 2020 par la commune et le centre de secours de Saint-Jean-de-Maurienne. Il indique qu'il n'est pas opposé au passage d'une commission de sécurité mais qu'il faut mettre la réalité financière en adéquation avec un tel projet, et que la réponse opérationnelle en termes d'incendie existe sur la commune. Brigitte Maurino estime que la sécurité a été négligée depuis plusieurs années. Pierre-Yves Bonnivard répond que la municipalité ne néglige pas la sécurité et rappelle les investissements et/ou les opérations de ces 3 dernières années : installation de paravalanches au-dessus du Chef-Lieu (180 000 euros) ; gestion sans délai des crues du Glandon (Lachal) et travaux d'urgence ; dans les prochaines semaines, réflexion sur la sécurité de la RD 927 au Martinan.

(Lire la suite page 15.)

■ BRÈVE

► SDIS. Le conseil d'administration (CA) du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) comprend 22 membres répartis en trois collèges : le collège du conseil départemental (14 membres), celui des représentants des Établissements publics de coopération intercommunale (ÉPIC, 5 membres) et celui des communes indépendantes (3 membres). Le 7 octobre ont eu lieu (par correspondance) les élections des membres

des collèges des ÉPCI et des communes indépendantes. Dans ce dernier collège, on note que les trois candidats qui se présentaient ont été élus (ils n'étaient que 3, présentés par la Fédération des maires de Savoie). Il s'agit de Jean-Pierre Guillaud (maire de Myans), Claude Jay (maire des Bellevilles) et Pierre-Yves Bonnivard (maire de Saint-Colomban-des-Villards). Le nouveau CA a été installé le 19 octobre 2020.

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 14.)

Séance du 16 octobre 2020

Absente : Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledaïn).

1 – Budgets

Le conseil municipal adopte diverses modifications budgétaires. En section de fonctionnement du budget communal la ligne consacrée à la liquidation de l'ÉPIC (104 127 euros) a été répartie dans diverses rubriques : charges à caractère général (27 711 euros), atténuations de produits (70 728 euros, somme due par la commune au titre du FPIC), virement en section investissement (34 188 euros), reprises sur amortissements et provisions (33 000 euros), autres charges courantes (4 500 euros). Le budget annexe des gîtes communaux est abondé de 4 500 euros pour des charges à caractère général. En investissement, budget principal, 34 188 euros sont affectés aux opérations suivantes : 1 850 euros en travaux divers, 27 000 euros en frais d'études sur le domaine skiable, 3 000 euros pour du matériel de bureau et informatique (achat de deux ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur), 260 euros pour règlement du solde de l'opération au Sivav, 1 868 euros pour l'adressage (à réaliser en 2021), 210 euros pour le paiement d'une facture de reprise de coordonnées géographiques.

2 – PLU

• L'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) adoptée le 7 août 2020 n'a pas été validée par le contrôle de légalité : une adoption simple de la modification n'est pas possible. Il faut au préalable envoyer cette modification pour avis aux « personnes publiques associées » et mettre le document pendant un mois à disposition du public. Le conseil annule donc la délibération du 7 août 2020.

• Le conseil municipal rejette le transfert de compétence des PLU à la 4C déjà refusé en 2014 par l'ensemble des communes membres.

3 – Déneigement (lire ci-contre.)

4 – Tourisme

• Dans le cadre des « appels à projets station moyenne » le conseil municipal propose le projet (qui pourrait être subven-

tionné à 50 %) visant à agrandir le snack au plan d'eau (en récupérant toute la partie en dur pour la restauration), à construire un chalet pour les surveillants de baignade et à renforcer la signalétique.

• Navettes ski-bus. Un appel d'offres pour 3 ans sera lancé en 2021. Pour cette année, la commune n'a reçu qu'une proposition de la société Faure Savoie. Le conseil décide de valider provisoirement cette offre et de relancer Trans-Alpes avec date butoir au 31 octobre. Valérie Favre-Teylaz pose la question de la motorisation des véhicules (thermique et non électrique). Réponse : une telle condition est difficilement applicable pour une année de contrat, et coûtera nécessairement plus cher.

5 – Gîtes

• Le conseil approuve la demande de l'OT qui souhaite ne pas encaisser les arrhes versées en cas de Covid avéré. Pierre-Yves Bonnivard indique qu'il peut inciter les loueurs particuliers à se joindre à cette démarche. Il approuve aussi l'intégration obligatoire du coût d'un ménage spécial Covid dans le tarif de location des gîtes communaux, variable en fonction de la taille du gîte.

6 – Sécurité

• Secteur

Les Roches-Valmaure

Une réunion de la commission sécurité a été organisée à la demande de Brigitte Maurino. Deux points principaux ont été abordés : l'exiguïté des lieux (c'est une problématique qui se pose dans d'autres villages et les services de secours savent adapter leurs moyens), et la préemption éventuelle du bâtiment mis en vente à Lachal. Outre que dans ce cas la commune devrait aller au bout de la logique, c'est-à-dire raser la maison et élargir la route, il resterait : le pont des Moulins (entre Lachal et Valmaure) très étroit, qui peut poser des problèmes aux services de l'État en cas de crue du Glandon ; le passage sur le pont de Valmaure limité à 12 tonnes (les camions de pompiers pouvant faire 15 tonnes et jusqu'à 20 tonnes chargés d'eau) ; et le passage vers la chapelle de Valmaure. Il y a donc peu d'intérêt à préempter. S'il fallait faciliter l'accès il conviendrait de trouver une solution temporaire dans l'attente de la réorganisation du barrage (lire page 17).

• Dans le cadre des « appels à projets station moyenne » le conseil municipal propose le projet (qui pourrait être subven-

tionné à 50 %) visant à agrandir le snack au plan d'eau (en récupérant toute la partie en dur pour la restauration), à construire un chalet pour les surveillants de baignade et à renforcer la signalétique.

7 – Services techniques

Les services techniques communaux comptent à l'heure actuelle deux agents, dont Pascal Bozon, adjoint technique territorial de 1^{er} classe. Ces services sont notamment responsables de la mise à jour des plans des différents réseaux communaux. Or Pascal Bozon, qui connaît parfaitement ces réseaux, va partir à la retraite. Son grade actuel n'étant pas approprié à ces missions, le conseil municipal décide de le nommer agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} décembre 2020. À l'appui de cette promotion, Claude Aimé rappelle que son déroulement de carrière n'a pas toujours été facilité et qu'un simple changement d'échelon lui amènerait un faible gain mensuel de 15 euros, tandis que Bernard Wyns souligne l'importance du tracé des réseaux et des documents papier disponibles en mairie qui se sont avérés importants lors du changement de tracé pour l'alimentation du réseau de La Frasse auquel a collaboré Pascal Bozon.

8 – Questions diverses

• Suite à une erreur d'implantation lors de la construction de la déchetterie, de 5 à 6 mètres vers le sud, soit sur les parcelles aujourd'hui propriétés d'Éric Darves-Blanc qui est d'accord pour régulariser la situation, la commune décide de lui acheter le terrain correspondant (600 euros).

• Suite à un changement de dénomination de l'entreprise de Julien Donda qui loue (depuis 2018) pour 3 ans un terrain attenant à l'ancien garage à dameuses à La Pierre pour y stocker un conteneur, le conseil reconduit la convention avec les nouvelles coordonnées de l'entreprise, pour un an, et discutera de son bien-fondé chaque année.

• Contrairement à la demande formulée par M^e Canta, il n'y a pas lieu que le conseil municipal se prononce sur une DIA concernant la vente d'un immeuble et des terrains attenants à Lachenal, entre Pascal Bozon et sa compagne. Les conseillers sont ensuite informés de la vente d'une grange de Nantchenu par les frères Maquet (60 000 euros). Après

DÉNEIGEMENT

Chaque commune assure désormais son propre déneigement

Le 3 juillet dernier, le conseil municipal de Saint-Alban décidait, après des discussions avec leurs collègues de Saint-Colomban, de ne pas reconduire le groupement de commandes qui prévalait jusque-là entre les deux communes. Pour expliquer sa décision, la commune de Saint-Alban a avancé deux raisons. D'abord « *la crainte que les priorités des deux communes ne deviennent incompatibles compte tenu de l'importance que la commune de Saint-Colomban doit accorder au tourisme hivernal* ». Ensuite, et sur ce point les deux communes étaient d'accord, la prise en compte du fait que le matériel de déneigement de l'ex-CCVG était « *vieillissant* » et « *qu'il valait mieux ne plus l'utiliser* ».

Dès cet hiver, chaque commune assure donc son propre déneigement.

À Saint-Alban, cinq entreprises ont été consultées : les entreprises Jamen, Duverney, Darves multiservice, Bonnivard Joris et l'EURL Darves-Blanc Serge. Deux ont répondu : l'entreprise Duverney et l'EURL Darves-Blanc Serge, et le conseil municipal a retenu (12 septembre) cette dernière (meilleur prix : 23 500 euros HT) pour le déneigement et le salage des voies et chemins communaux. Le contrat est reconductible tacitement jusqu'en avril 2026.

À Saint-Colomban, le conseil municipal a traité (13 novembre) avec Joris Bonnivard (qui n'a aucun lien de parenté avec le maire) qui a présenté deux propositions : l'une avec trois engins (une chargeuse, un tracteur et un holder) pour 99 000 euros (HT) par saison ; l'autre avec deux engins (une chargeuse et un tracteur) pour 79 200 euros (HT) par saison. C'est cette dernière proposition (« *qui avait la préférence de l'entrepreneur pour des raisons pratiques* ») qu'a choisi le conseil municipal. Le contrat court jusqu'en 2024-2025, et son coût sera indexé, une augmentation dont il a été dit qu'elle serait « *la même que les années précédentes* », sans autre précision. La première année, Joris Bonnivard (qui est à la recherche d'un local, pour abriter le matériel) louerait à la commune, selon un montant à définir, le matériel qu'il ne possède pas (la lame triaxiale et la saleuse pour le tracteur). Ces locations seront examinées ultérieurement, mais Pierre-Yves Bonnivard a indiqué qu'avec ce système « *cette année la commune n'aura plus à supporter l'entretien du matériel de la mairie utilisé par des privés* ».

L'implantation de jalons à neige est de la responsabilité de l'entreprise, et la priorité à déneiger serait « *répartie par secteur en considérant d'abord les bâtiments publics* ». Le déneigement s'effectuerait « *en montant de Lachenal avec une priorité pour certains chemins dans les meilleurs habitats par des personnes âgées ou ayant des ennuis de santé* » et, « *ne desservant pas Saint-Alban, il sera plus rapidement fait* ».

Dans la discussion qui a suivi cette décision du conseil, une question a été posée sur le coût du déneigement de l'hiver 2019-2020. Réponse : « *Il y a eu peu de neige et la prestation était liée au temps passé, ce qui a donc coûté moins cher* ». À la question de savoir qui contrôlerait la qualité du déneigement, Pierre-Yves Bonnivard a précisé que « *la mairie contrôle le travail effectué, mais ne peut pas tout suivre. Certaines informations remontent par l'intermédiaire des administrés, ces informations sont vérifiées et retransmises au prestataire si nécessaire* ».

Le déneigement des parties intercommunales sera pris en charge par Saint-Alban pour la déchetterie et par Saint-Colomban pour l'école.

discussion il a été décidé de ré-examiner cette question ultérieurement.

• Le conseil décide l'adhésion de la commune à la Société d'économie alpestre de Savoie (350 euros), à l'USAPR, et à l'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (150 euros).

• Cet été la chapelle de La Pierre a subi pour 6 000 euros de dégâts (un camion a percuté le haut d'un mur ce qui a eu pour effet de soulever légèrement la toiture). Un dossier a été adressé à l'assurance de la commune pour une expertise.

• Le tracé pour l'alimentation du pylône de La Frasse ayant été modifié à La Pierre, les entreprises ont procédé au ré-engazonnement des zones inutilement creusées.

• L'ex-garage à dameuses est à nettoyer : fumier de moutons (mélangé à des matériaux) avec le temps presque transformé en terreau. Il pourrait être mis à la déchetterie (impossible en Pouchette).

En fin de réunion, Martine Paret-Dauphin rappelle avoir déjà signalé à plusieurs reprises la détérioration du toit de la chapelle de Valmaure par deux véhicules et dont la dégradation s'accélère.

À une question sur le devenir du pylône des Moulins, envahi par les arbres et dont les câbles pendent sur le retour de la via ferrata, il est répondu qu'on ne connaît pas le propriétaire du terrain de cette installation qui date des années 70.

(Lire la suite page 16.)

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 15.)

Séance du 27 novembre 2020

Absente : Élodie Maréchal.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2020.

1 – Finances communales

• Les emprunts communs aux communes villarinches sont pris en charge par la commune de Saint-Colomban. Le conseil municipal approuve les calculs en cours pour une demande de remboursement (1/3) à Saint-Alban.

• Le conseil municipal approuve des décisions modificatives budgétaires sur le budget principal. Sur ce budget (en fonctionnement) les sommes prévues aux lignes « subventions aux budgets annexes » (95 580 euros) et « dépenses imprévues » (9 000 euros) seront utilisées pour payer des charges à caractère général ou exceptionnel (62 000 euros), régler une facture à SSIT (de 20 580 euros en investissement), et abonder le budget annexe des gîtes communaux de 22 000 euros ainsi répartis : 6 000 euros en fournitures non stockables, 6 000 euros en prestations de services, 8 000 euros en frais de nettoyage, 2 000 euros de versement de la participation à l'office de tourisme pour la gestion des gîtes.

• Le conseil accepte les travaux (coupe et dégagement de bois) proposés par l'ONF dans le bois du Courty (3 016 euros) subventionnés à 30 %.

• La clôture des comptes des gîtes ruraux de l'ex-CCVG (dissous le 17 juin 2019) laisse un déficit de fonctionnement (- 3 377,28 €) et un bénéfice d'investissement (+ 29 918,20 €) à répartir entre les 3 communes de l'ex-CCVG. Le conseil accepte ce principe.

• Les conseillers sont informés que la commune est sortie du réseau d'alerte budgétaire.

2 – Taxe de séjour

Le contrôle de légalité estimant que la délibération du 17 septembre 2019, simplifiée par

rapport aux propositions des institutions de l'État (pas de référence à la catégorie « palaces » par exemple, et non mention des dates d'application du 1^{er} janvier au 31 décembre), devait être mise à jour. Le conseil municipal adopte un nouveau tableau d'application de cette taxe. (Les pourcentages appliqués aux hébergements en attente de classement s'appliquent sur les bases tarifaires de chaque catégorie d'hébergement.)

3 – Secours sur les pistes

Le conseil municipal adopte l'ensemble des tarifs de secours pour l'hiver 2020-2021 qui seront harmonisés entre les trois gestionnaires du domaine des Sybelles (SSDS, Soremet et Samso) :

- transport des blessés à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne : seule la société d'ambulance Roux a répondu (205 euros TTC, refacturés par la mairie à la personne blessée ou à son assurance). Si cette société n'est pas disponible, le conseil retient la proposition du SDIS (324 euros TTC par intervention). La différence de coût tient au fait que les ambulanciers sont deux, les pompiers trois, et les pompiers n'ont pas vocation à faire service de transport de blessés pris en charge sur les domaines skiables, si la compagnie d'ambulance s'engage sur un délai d'intervention ;

- secours héliportés. Le premier intervenant est le PGHM de Modane, le 2^e peut être celui de Briançon, et le 3^e une société privée : SAF hélicoptères, basée à Courchevel (56,90 € TTC la minute).

4 – Navette ski-bus

Deux sociétés ont répondu (les prix sont HT, la TVA étant de 10 %). La société Trans-Alpes : 310 euros la journée pour la période de Noël et, en février, deux navettes, l'une à 320 euros, l'autre à 290 euros. La société Faure Savoie propose un tarif unique de 427,27 €. Le conseil municipal choisit Trans-Alpes (Saint-Alban participe à hauteur de 8 %). Compte tenu de la crise sanitaire il sera possible d'annuler la commande de

ce service pour Noël.

5 – Diagnostic agricole

Le conseil municipal accepte l'acte d'engagement et le regroupement de commande avec la commune de Saint-Alban qui sera l'interlocuteur unique pour les deux communes. L'étude proposée comprendra cinq étapes qui aboutiront à des pistes et actions pouvant être envisagées par les collectivités. Les arbitrages sont à la charge des élus des deux communes (lire page 11).

6 – Comice agricole

Le conseil municipal accepte le devis proposé par Catherine Davoine (1 150 euros TTC) pour la mise en place d'une coordination locale pour le marché (constitué exclusivement d'artisans villarins et d'agriculteurs mauriennais pour de la vente directe) et l'installation de jeux pour enfants. La volonté des responsables est d'organiser un comice et non une foire. Le Chef-Lieu sera fermé intégralement à la circulation. Il faudra donc mettre en garde les randonneurs de ski afin qu'ils ne soient pas bloqués au retour. Le public attendu est de 3 000 à 4 000 personnes. Le prestataire du repas a été retenu pour 400 à 500 personnes. La buvette sera installée devant l'OT qui sera ouvert. Marie-Thérèse Ledain suggère de mettre en service le four à pain ce jour-là et d'étudier cette possibilité avec Le Sou des écoles. Les associations locales peuvent s'impliquer dans l'événement et tenir un stand, et il faudra des bénévoles.

7 – DIA

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son DIA sur les ventes :

- de Philippe et Géraldine Fournier à Yves Romano (un appartement en rez-de-chaussée à La Perrière dans le bâtiment B, 80 000 euros) ;

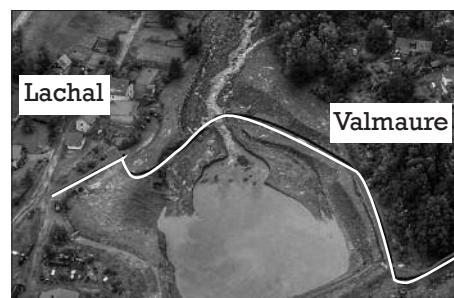
- de Pascal Gérard à G Plus Concept (un appartement au Mollaret, 132 482,29 €) ;

- de Jean-Pierre Maquet à Pierre Gastebois (une remise en bois et un terrain, 60 000 euros). Cependant cet ensemble pourrait être utile dans le cadre de la mise en place d'un téléporté. C'est pourquoi, devant les incertitudes actuelles sur le lieu d'implantation du téléporté, M. Gastebois a été informé que son permis de construire sera refusé ; le ter-

■ RETENUE DE LACHAL

• Depuis qu'elle est en service, la retenue de Lachal ne cesse d'accumuler les sédiments charriés par le Glandon, diminuant inlassablement son volume utile en eau (entre l'automne 2018 et le début de l'année 2020 ce volume aurait diminué de 20 %). N'ayant à ce jour trouvé aucun accord avec la commune de Saint-Colomban pour entreposer ces dépôts sur deux zones de stockage (dont une au Sapey), la société exploitante, Shéma, par l'intermédiaire de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, a demandé au conseil municipal (qui a accepté cette demande le 27 novembre dernier) l'autorisation de réaliser « un test de réinjection sédimentaire » afin de rétablir une « continuité naturelle » des sédiments. Ce test consisterait à prendre des sédiments dans le bassin pour les déposer dans le lit du Glandon à l'aval de la retenue. Dans l'examen de cette demande, Dominique Metz, conseillère municipale de Saint-Colomban, a fait remarquer que cette étude soulevait des questions : n'est-ce qu'un test ? comment exploiter les résultats ? etc., auxquelles le maire a répondu en indiquant que la commune serait associée à l'analyse des résultats quand ils seront discutés par les services de l'État. Le premier transfert de sédiments aurait lieu en avril prochain pour un suivi s'étalant de mai à juillet 2021.

• Pascal Bozon, du service technique de la commune de Saint-Colomban a aménagé un passage à gué (sans pose de buses) sur le torrent du Glandon, à l'entrée amont de la retenue de Lachal, pour permettre à Adrien Maurino (bergerie du Pératon, à l'entrée nord de Valmaure) de rejoindre plus aisément la route communale à l'entrée nord de Lachal. Ce passage ne sera ouvert que durant la période hivernale, d'octobre à avril, et sera déneigé par la commune de Saint-Colomban puisqu'il pourrait être emprunté par des services de secours en cas de besoin.



■ Tracé
du passage
à gué
entre Lachal
et Valmaure.

rain lui serait racheté selon les dépenses réalisées en cas d'utilité dans le cadre du projet de téléporté.

- d'Alain et Jean-Pierre Martin-Rosset à la SCI Saint-Col (une maison à Lachenal, 150 000 euros) ;

- de Georges Maquet à Pascal Gérard (terrain constructible à La Pierre, 313 m², 36 000 euros) ;

- de la maison appartenant à Marie-Christine Martin-Cocher (Lachal, 45 000 euros).

8 – Questions diverses

- Commission communale des impôts directs. Élodie Maréchal et Brigitte Maurino s'étant manifestées après le délai imparti pour transmettre une liste de noms à l'administration, celle-ci a refusé des modifications.

- Les candidatures de Danielle Favre-Trosson au CCAS, et de Michel Favre-Trosson et Michel Mercier (propriétaire d'un appartement à La Perrière) à la commission domaine skiable sont acceptées.

• Le conseil approuve une motion de soutien à l'usine Ferropem de Montricher-Albane dont le propriétaire est en difficulté sur le marché du silicium.

- Retenue de Lachal (lire ci-dessus).

- Ouverture des remontées mécaniques (lire page 2).

- Marie-Thérèse Ledain et Stéphanie Lafaurie choisiront les photographies et le texte pour des cartes de vœux, et le message joint aux colis de Noël.

En fin de réunion, Patrick Louaddou demande si les élus ont été informés d'un projet de modification du tracé de la ligne haute tension entre les Roches et Valmaure car des bruits courrent à ce sujet. Réponse : non. Claude Gauterin demande des précisions sur le dispositif de soutien aux personnes atteintes par la Covid-19 mis en place par la commune car des « rumeurs font état de chiffres astronomiques ». Réponse : ces chiffres sont couverts par le secret médical ; compte tenu du faible nombre d'habitants, les pourcentages de malades sont rapidement élevés avec passage de la commune en zone noire sur les cartes publiées dans la presse ; plusieurs chaînes de contamination ont été cassées dans la commune.

TÉLÉPHONIE MOBILE

L'antenne-relais de La Frasse opérationnelle ; celle de l'Ormet plus puissante...

Le 27 mai dernier, un arrêté ministériel (publié au JO du 31 mai 2020) a retenu la commune de Saint-Colomban comme zone à couvrir dans le cadre « *du plan de déploiement de nouveaux relais complémentaires au réseau existant de téléphonie mobile qui est en cours dans le département* ». Deux « *points d'intérêt à couvrir* » étaient mentionnés : Lachal et Valmaure, et c'est Bouygues Telecom qui était désigné comme l'opérateur « *leader* » de la mise en œuvre d'une antenne-relais à Saint-Colomban. On pensait donc qu'un pylône serait installé pour seconder celui implanté à l'Ormet.

Or fin novembre, on apprenait, « *dans le cadre de l'accord conclu le 12 janvier 2018 entre l'État et les quatre opérateurs de téléphonie mobile, qui impose que tous les sites 2G/3G existants devront passer en 4G d'ici fin 2022, dont 75 % des sites à fin 2020* », qu'un pylône ne serait pas posé mais qu'une antenne plus puissante remplacerait celle du pylône de l'Ormet. Une fois installée, cette nouvelle antenne permettrait à chaque utilisateur d'accéder aux services 4G de chacun des quatre opérateurs. Les travaux devaient se dérouler entre le 2 et le 16 décembre et la mise en service prévue 6 semaines après la fin des travaux soit entre le 13 et le 27 janvier 2021. En espérant que ce remplacement sera à même de couvrir les zones de Lachal et Valmaure, faute de quoi la commune devra reprendre des négociations avec l'opérateur avant le terme de validité de l'arrêté (2 ans).

Deux ans, c'est le temps qu'il aura fallu à la commune de Saint-Alban pour qu'une antenne soit enfin installée à La Frasse après l'arrêté du 26 décembre 2018 retenant la commune pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile par l'opérateur Free, avec pour objectif la couverture de ses hameaux. (Arrêté au caractère intangible, tant sur le territoire à couvrir que sur le nombre de pylônes à installer pour ce faire, un pour Saint-Alban).

À partir du mois de février 2019 plus d'une vingtaine de parcelles (communales ou privées) ont été étudiées. Certaines ne permettaient pas la couverture de l'ensemble de Saint-Alban, d'autres rompaient la continuité paysagère entre deux hameaux, quelques-unes auraient placé le pylône à quelques mètres des habitations. La mairie a conduit trois réunions de concertation avec les habitants (en juillet 2019, février et juillet 2020), dont deux en présence de représentants de l'opérateur. Deux déclarations de travaux ont été refusées par le maire.

Depuis le début des études, la commune proposait une implantation en rive droite du torrent du Glandon. Au lieu-dit La Frasse, la fratrie Darves-Blanc donnait son accord pour la location d'une de ses parcelles. Mais si la couverture des hameaux depuis ce site était très satisfaisante, l'implantation de l'antenne-relais nécessitait la création d'une desserte électrique avec une ligne enfouie d'un kilomètre et demi, sous l'assise de la piste forestière du Truc, depuis le hameau de La Pierre jusqu'à la Frasse. Le dossier pour l'obtention des autorisations de passage rebutant l'opérateur, c'est la commune de Saint-Alban qui a impulsé l'étude foncière, soutenue par la préfecture de la Savoie et le sous-préfet de saint-Jean-de-Maurienne qui s'est déplacé sur site en juillet 2020. En août 2020, les deux maires des Villards ont notifié aux propriétaires, au nom de l'État, une servitude de passage pour la société Enedis agissant pour le compte de l'opérateur Free.

Le 13 décembre, le site était construit et le 22 décembre la mise en service finale a été enclenchée depuis Paris, en 4 G (*), et ça fonctionnait : « *Oh ! la la ! la 4 G ça marche même au Premier-Villard et ce mail va partir de mon téléphone plus vite que son ombre !* »

La remise en état de la piste de La Frasse est prévue au printemps 2021, lorsque la société Enedis aura achevé totalement ces travaux.

(*) Pas de 5 G prévue pour cette installation, technologie que l'opérateur décrit en tout état de cause « *plus adaptée aux zones densément peuplées et non aux zones blanches telles que la vôtre* ».



■ L'antenne-relais de La Frasse.

■ LES TRAVAUX DE LA 4C

Séance du 5 octobre 2020. Délégué villarin présent : Pierre-Yves Bonnivard ; absente excusée : Jacqueline Dupenloup.

► **GARE SNCF DE SAINT-AVRE-LA-CHAMBRE.** L'hiver dernier, la 4C avait recruté un agent saisonnier afin d'assurer l'ouverture du hall de la gare de Saint-Avre – La Chambre, une initiative appréciée des usagers. Le conseil communautaire envisage donc de renouveler cette opération. Le hall de la gare serait ouvert du 7 décembre au 16 avril, du lundi au vendredi, de 7 heures à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 heures (horaires de plus forte affluence). La SNCF sera sollicitée pour participer financièrement à la rémunération de

l'agent recruté et des réflexions sont menées depuis plusieurs mois afin d'installer des services qui permettent d'envisager une ouverture permanente et de valoriser ce bâtiment.

► **MAURIENNE TV.** Depuis 2018, la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan porte le projet Maurienne TV qui associe les intercommunalités de la vallée à la promotion de la Maurienne par des reportages vidéos avec comme objectif de pouvoir accéder à une diffusion nationale via les box Internet. Pour les communes de la 4C c'est l'opportunité de faire connaître et valoriser leur territoire au travers de reportages qui seront diffusés dans la rubrique Maurienne Zap. Laure Pion, vice-

présidente de la 4C en charge des arts et de la culture, sera associée au comité de rédaction qui validera les reportages. Ceux-ci pourront être réalisés par des particuliers et les offices de tourismes notamment. La 4C accepte une convention qui fixe sa participation à ce projet à 6 000 euros pour un an, le temps d'évaluer l'utilité de ce canal de communication.

► **ADMR (SUBVENTION).** En 2019, 5 802 repas ont été livrés sur le territoire de la 4C par l'ADMR que le conseil communautaire a décidé de subventionner à hauteur de 0,65 € par repas, somme qui sera déduite du prix du repas acquitté par chaque bénéficiaire. La 4C a donc versé à l'ADMR une subvention de 3 771,30 €...

■ LES TRAVAUX DU SIVAV

Séances du 14 octobre 2020 et du 3 décembre 2020. Dans les deux sessions, délégués villarins présents : Bernard Wyns, Jacqueline Dupenloup, Annie Bordas ; absent excusé : Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Bernard Wyns).

► **INDEMNITÉS DES ÉLUS.** Lorsqu'en 2017, la communauté de communes de l'Arvan, membre du Sivav, a fusionné avec celle de Coeur de Maurienne, le Sivav est passé, début janvier 2020, dans la tranche des collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants. Le taux maximal des indemnités mensuelles de fonction des élus est donc passé de 12,2 % (moins de 3 500 h) à 21,66 % de l'indice brut 1027 pour le président et de 4,65 % à 8,66 % pour les vice-présidents. Dans le débat, Colette Charvin (vice-présidente du Sivav, adjointe au maire de Jarrier) a précisé « *qu'il s'agissait de l'argent public et que pour percevoir une indemnité, les fonctions doivent*

être exercées de manière effective ». Finalement le conseil syndical a décidé de maintenir les taux actuels soit 12,2 % de l'indice brut 1027 pour le président (474,50 €) et 4,65 % du même indice pour les vice-présidents (180,85 €).

► **PÔLE SPORT ET NATURE.** Jacqueline Dupenloup a présenté le schéma directeur des activités de pleine nature du territoire de Belledonne qui jouxte celui du Sivav par la vallée des Villards. Ce schéma directeur propose la création d'un camp de base (pôle de sports de nature) sur les Villards. Ce pôle fait partie des 14 futurs camps de base de Belledonne.

► **TOUR DE L'AVENIR.** Le Sivav s'est acquitté en juillet 2020, de la somme de 30 000 euros envers la société Promo Events, en charge de la production TV du Tour de l'Avenir. Suite à l'annulation de l'épreuve, Philippe Colliou, responsable de l'événement, a proposé deux solutions : un remboursement

ou un transfert de la somme sur l'édition 2021. Le comité syndical a demandé un remboursement.

► **CHALET DE LA CROIX-DE-FER.** Le chalet d'information situé au col de la Croix-de-Fer va-t-il changer de fonction ? Depuis plusieurs années, pendant les 2 mois d'été, ce chalet est tenu par une personne recrutée par le Sivav (Arnaud Jansen-Frasse a occupé ce poste durant quelques étés), et lors de ses jours de congés, le Sivav et les offices de tourisme (OT) des communes de l'Arvan-Villards se chargent des permanences. Depuis 3 ans, le Sivav rencontre de fortes difficultés pour prendre en charge ces jours de permanences. Par ailleurs, selon le Sivav, et contrairement à ce qui avait été imaginé en créant ce bureau de renseignements (à savoir rayonner sur l'ensemble du massif Arvan-Villards), dans la réalité, les informations demandées par les touristes restent cantonnées aux activités pouvant être effectuées sur le secteur de la Croix-de-Fer. Suite à ces réflexions tous les OT chargés des permanences sont d'avis qu'il faudrait fermer ce point d'accueil qui pourrait être « *transformé en chalet toilette, point d'eau et/ou borne de recharge* », des services régulièrement demandés par les touristes. Au contraire, le comité syndical a « *souhaité maintenir ce service d'informations touristiques (...) et demandé aux techniciens du Sivav de faire une proposition allant dans ce sens* » en travaillant notamment « *sur le contenu* ». Le Sivav va également se renseigner auprès d'Enedis pour alimenter le chalet en électricité.

■ BRÈVE

► **VIE PAROISSIALE.** Le père Durieux qui officiait depuis des années bien qu'étant à la retraite, souhaite cesser la célébration des messes à La Chambre. Il aura 87 ans en janvier 2021. Sans solution de remplacement, et sauf présence exceptionnelle d'un prêtre, il ne devrait donc plus y avoir de messes dominicales dans les 14 paroisses de l'ex-canton de La Chambre, remplacées par des assemblées dominicales en absence de prêtre (ADAP). Dans ces assemblées, la communauté chrétienne « *se réunit pour prier, accueillir, célébrer et, éventuellement selon les directives de chaque diocèse, partager le pain eucharistique préalablement consacré* ». Le soir de Noël, c'est l'évêque de Savoie, Mgr Ballot, qui devait célébrer deux messes à La Chambre (19 heures et 21 heures). Mais ce dernier consigné, celle de 19 heures a été célébrée par le père Durieux (qui célébrera l'office de l'Épiphanie...) et celle de 21 heures remplacée par une ADAP. Pas de messe le jour de Noël. À Saint-Colomban une vingtaine de personnes ont assisté à 18 heures à une veillée de Noël dans l'église où la crèche avait été installée par des fidèles. À cause de la pandémie, cette veillée n'a pas été suivie comme habituellement par une distribution de boissons chaudes (vin ou chocolat), offertes par la commune... – (C. Mayoux.)

Francis Martin-Fardon, ancien maire de Saint-Colomban (1971-1983)

Le 8 mars 1959, une « liste républicaine d'entente communale » est élue à la mairie de Saint-Colomban. Conduite par Jacques Paret-Dodon, qui devient maire, elle met un terme aux mandats de Jacques Tardy (1945-1959).

Le benjamin de cette équipe municipale, Francis Martin-Fardon a 29 ans. Il ne se doute probablement pas qu'il effectuera quatre mandats successifs, deux comme conseiller municipal (1959-1971) et deux comme maire (1971-1983), et un dernier mandat, douze ans plus tard, comme adjoint au

maire Maurice Bozon (1995-2001).

Francis Martin-Fardon est décédé le 24 novembre 2020 à l'âge de 90 ans.

À côté de son engagement local, 30 ans de vie publique, municipale et associative, Francis Martin-Fardon, Cici comme on l'appelait aux Villards et au-delà, c'était aussi 30 années passées à la tête de l'Hôtel de la poste, établissement familial qu'il avait repris en 1963, puis modernisé et agrandi.

À l'annonce de son décès, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban a déclaré : « C'est

avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Cici. Il était une figure incontournable de Saint-Colomban, de par l'Hôtel de la poste qu'il a tenu avec son épouse, Maurise, et son implication pour la collectivité. Il a été de la génération des « bâtisseurs » quand il fut maire, avec peu de ressources financières, et, jusqu'au dernier moment, il s'est intéressé à la vie de la commune. Cet engagement mérite la reconnaissance de la commune et un hommage lui sera rendu lorsque les conditions sanitaires le permettront. »

Francis Martin-Fardon est né le 9 février 1930 à Saint-Colomban. Il est le quatrième enfant de Joseph Martin-Fardon et Olga Favre-Descotes veuve de Jules Martin-Cocher mort en novembre 1916 dans la Somme après un an de mariage.

Après l'école communale, au Chef-Lieu, il entre dans une école technique à Saint-Jean-de-Maurienne. Puis, durant près de deux ans, il effectue son service militaire en Allemagne, période dont il conservera de très bons souvenirs et des amis fidèles avec lesquels il était resté en relation. Le 20 octobre 1956, il épouse Maurise Fournier originaire de la commune d'Argentine. À la fin des années cinquante, début des années soixante, Francis Martin-Fardon travaille à Ugine dans une grosse entreprise d'électrométallurgie, puis à La Saussaz (près de Saint-Michel-de-Maurienne).

Premiers engagements

En 1958 est créé un Comité pour le développement touristique de la vallée du Glandon dont le siège est à la cure. Francis Martin-Fardon en est l'un des cocréateurs. Dirigé par Émile Savino, président, Jean-Baptiste Émieux, président délégué, Camille Martin-Fardon, cocréateur, et l'abbé Plaisance, tout à la fois secrétaire et trésorier, ce comité présente ses objectifs aux Villarins le 15 août sur la place du Chef-Lieu. Dans la foulée, il constitue une « Société d'étude, de construction et d'exploitation de remonte-pentes des Villards » dont le capital est ouvert avec succès aux Villarins. Et quelques mois plus tard, cette société installe au

Châtelelet le premier téléski de la vallée qui ouvrira le 25 décembre 1958...

En 1959, Francis Martin-Fardon est élu dans l'équipe de Jacques Paret-Dodon. Avec un maigre budget, les élus goudronnent des chemins traversant les hameaux (et parfois les élargissent, comme au Châtelelet, ce qui permettra leur déneigement mécanique), consolident et refont des ponts comme celui sur le Glandon entre Lachal et Valmaure, construisent des digues pour contenir les crues du torrent, installent un éclairage public, rénovent le matériel incendie, refont les murs du cimetière et le remettent en ordre après la démolition de l'ancien clocher (1960) lequel, en ruine, menaçait les tombes, lancer l'expropriation des terrains de La Perrière...

En 1965, Jacques Paret-Dodon est réélu maire. Francis Martin-Fardon, Jean-Baptiste Émieux et Jacques Tardy (de La Pierre) sont réélus conseillers municipaux d'opposition.

Tandis que les travaux et les réformes continuent (l'achat d'un engin de déneigement est envisagé), Francis Martin-Fardon crée avec quelques Villarins la « Société des Villards d'équipement sportif touristique et résidentiel » qui implante en 1966 un téléski à Rogemont (dont les premières études municipales remontent à 1951...), une initiative que la municipalité soutiendra – malgré des désaccords avec les dirigeants de cette société – en installant la moyenne tension à La Pierre pour que cette remontée mécanique puisse fonctionner électriquement.

Sur le plan professionnel, en 1963, Francis Martin-Fardon reprend l'Hôtel de la poste que sa mère Olga tenait depuis la mort de son père, Jacques Favre-Descotes, en 1925.

Avant-guerre, cet hôtel-restaurant est recommandé par la Touring club de France et le Club alpin français. Il propose table d'hôte et cuisine bourgeoise, skis en location, guides et porteurs. Et le dimanche après-midi, les notables de Saint-Jean-de-Maurienne viennent déguster les œufs à la neige d'Olga.

Sa réputation dépasse alors le cadre de la Savoie. Il accueille en vacances M. Louis Armand, directeur du PLM avant de devenir celui de la SNCF, mais aussi des colonies et des responsables des centres Léo-Lagrange qui avaient une colonie à La Pierre.

Francis Martin-Fardon va développer et transformer cet établissement avec notamment la construction d'une salle

de restaurant. « Cici, c'est un bar avec un billard, où tous les jeunes de mon époque se rendaient le soir, se souvient un Villarin, c'est le restaurant des années 70-80. Quand on voulait bien manger on allait chez Cici. Ses spécialités, omelette norvégienne et canard à l'orange, en ont fait saliver plus d'un. Ce sont des réveillons d'exception aussi, dans la salle du haut, voûtée, qu'on appelait le caveau, et où se sont déroulés aussi de beaux repas des anciens dans les années 70-80... »

1971-1983 : maire de Saint-Colomban

En 1971, Francis Martin-Fardon est élu maire presque « naturellement », car qui faisait alors tourner le seul remontepente ? qui organisait les bals et les courses de ski ? bref où étaient les jeunes et les bénévoles qui animaient alors le village ? Pour la plupart dans le sillage de Cici, dont l'hôtel-restaurant fut pour ceux qui eurent vingt ans à la fin des années soixante, comme un foyer des jeunes.

Avec un budget toujours aussi dérisoire [en 1971 le budget de fonctionnement était de 60 000 francs (63 000 euros actuels) et en 1983 les recettes fiscales de 150 000 francs (47 000

forcent le réseau électrique, améliorent et amplifient l'éclairage public, installent 5 postes de téléphones publics (avec l'aide de l'Association des amis des Villards), rénovent une partie du toit de l'église, construisent 6 gîtes, installent le chauffage central dans le bâtiment mairie-école du Chef-Lieu.

Mais l'action la plus marquante de ce mandat restera l'ouverture d'un atelier rural de sous-traitance électronique.

En décembre 1971, six mois après leur élection, une quarantaine de maires mauriennais créent l'Association des maires de Maurienne dans le but de « faire quelque chose pour remédier au marasme économique qui sévit en Maurienne ». Francis Martin-Fardon en est. Si bien que quand deux ans plus tard, on demande qui est intéressé par un atelier rural dans ce secteur économique, Cici lève le doigt et l'atelier de Saint-Colomban ouvre le 5 novembre 1973 avec 15 personnes, un mois après le premier créé à Montsapey. Francis Martin-Fardon : « Au début, quand on m'a montré ce qu'il faudrait fabriquer, je me suis demandé si l'on allait pouvoir faire ça ici. Et puis j'ai lancé une information dans le village. J'ai fait le tour du pays et une quinzaine de personnes m'ont donné leur nom. On a organisé une réunion, on a expliqué, il a fallu apprendre ce qu'étaient une résistance, un condensateur, un potentiomètre, à les reconnaître et à les poser sur des circuits imprimés. »

Au départ ces ateliers seront solidaires financièrement les uns des autres (les plus performants soutenant les moins productifs). Mais en 1984, on leur imposera une autonomie de gestion qui conduira, malgré le soutien des municipalités successives, à la fermeture de l'atelier de Saint-Colomban en 1993, qui fut aussi victime de ceux qui pensaient que tout irait mieux en installant la production près de l'autoroute, sur la zone Arc-Isère alors naissante...

Durant 20 ans, cette activité industrielle en montagne avec maintien de la population dans les communes rurales aura quand même permis à plus d'une trentaine de Villarins de « rester et travailler aux pays », certains prenant même leur retraite dans cet atelier...

Sans opposition, Francis Martin-Fardon sera réélu en 1977 à la tête d'une équipe renouvelée à moitié qui se préoccupera de la réception des



■ Passionné de ski.



■ 15 août 1974 (de gauche à droite) : Francis Martin-Fardon, Philomène Favre-Teylaz et Jean-Pierre Cot alors député de Savoie..

euros)], entre 1971 et 1977, durant son premier mandat de maire, Francis Martin-Fardon et son équipe concrétisent l'achat d'un engin de déneigement, refont des chemins ruraux (en Barral) et des ponts, achètent une moto-pompe et installent deux bouches à incendie, ren-

(Lire la suite page 19.)

La disparition de Francis Martin-Fardon

(Suite de la page 18.)

chaînes 2 et 3 de la télévision (avec Saint-Alban et Montgelafrey), réduira des zones d'ombre à La Pierre et Nantchenu, élargira la route des Moulins, refera le pont de Valmaure et en construira un pour accéder aux ardoisières, prolongera la route du Martinan pour parvenir au sommet du village et à la bergerie Favre-Bonté, créera des parkings (aux Roches par exemple), aménagera l'accès à Bellecombe (seuils et pistes), sécurisera les ponts des Roches et de Nantchenu, goudronnera des chaussées



■ Repas des anciens (29 novembre 1980). Assis, à gauche : Francis Martin-Fardon.

au Martinan, à Lachenal, à Nantchenu, installera des cabines téléphoniques à La Pierre et au Chef-Lieu, édiguera le Glandon à Lachal et au pont de Nantchenu, protégera le Martinan et Lachenal contre les avalanches, remettra à neuf le toit de l'église...

À quoi il faut ajouter le recrutement d'un employé communal, l'équipement de la commune en matériel (camionnette, fraise à neige), la réalisation de quatre garages communaux à Lachenal et d'équipements structurants qui perdureront encore aujourd'hui : construction de la salle des fêtes (inaugurée le 15 août 1979), achat des murs et équipement de la boulangerie du Comberousse, création de nouveaux gîtes (en 12 ans, 18 seront réalisés offrant 95 lits), acquisition des terrains de La Perrière (ce qui permettra en 1994 la construction de 200 lits par le district de la vallée des Villards), et reconstruction des bâtiments publics (mairie et poste) détruits par l'avalanche du 21 janvier 1981...

Un bilan qui doit beaucoup naturellement au lancement des travaux du barrage de Grand-Maison, bientôt déclaré par l'État « grand chantier » ce qui permettra à la commune de bénéficier de subventions et de prêts à taux zéro, et, par anticipation sur les rentrées fiscales qui tomberont plus tard au moment de son exploitation, du report des annuités sur les emprunts souscrits.

Autant de dossiers à monter et à suivre dont l'aboutissement doit beaucoup à la détermination de Francis Martin-Fardon. Toujours en mouvement, toujours pressé, courant de son hôtel à la mairie, en face, pour dicter une lettre, lire un dossier, et de la mairie vers son hôtel pour surveiller une cuisson ou accueillir des clients, se démultipliant sans compter « sur le terrain » pour colmater une fuite ici, régler un différend là, né-

gocier avec un tel ou un tel. Puis apparaître quelques minutes plus tard, portant costume et cravate, et sauter dans sa voiture pour filer à la sous-préfecture ou à Bourg d'Oisans assister à une réunion programmée quelque vingt minutes plus tard...

En 1983, Francis Martin-Fardon n'est pas réélu mais ne prend pas de recul pour autant. Privilégiant les relations humaines aux calculs froids des rapports de forces, ne cessant de maintenir son respect et sa confiance à ceux qui

ne pensaient pas comme lui..., il se tient informé, il est consulté, il prête son aide aux associations. « *Cici, c'était, dans la vallée des Villards, quelqu'un sur qui on pouvait compter, se souvient-on à Saint-Alban, qui répondait toujours présent, que ce soit aux Ban'nes ou aux Colégnons, pour mettre du liant, de la convivialité et apporter sa pierre aux actions des gens de cœur. C'est ainsi qu'il avait bénévolement assuré les repas des premiers Téléthons et qu'il participait très volontiers aux repas de la fête du pain lorsqu'elle avait lieu autour du four du Pied des Voûtes, amenant avec son 4 x 4 tout son matériel de cuisine pour cuisiner les diots.* »

1995-2001 : adjoint au maire

Si bien que, toujours apprécié, en 1995 Francis Martin-Fardon est élu adjoint au maire, Maurice Bozon, pour un mandat qui verra (à côté de l'entretien du patrimoine communal : routes, chemins, sentiers, ponts, bâtiments publics, etc.) l'extension du domaine skiable vers Bellard et la première tranche des canons à neige, la délégation des remontées mécaniques à la Satvac dans la perspective d'une liaison avec les stations de l'Arvan, la construction du bâtiment d'accueil à La Pierre, la création du gîte d'étape, la via ferrata, le camping et son bâtiment d'accueil, l'extension des garages à Lachenal, etc.

Il y a un an, Francis Martin-Fardon eut le malheur de perdre son épouse. Ces dernières années, il sillonnait fréquemment la commune au volant de sa voiture. Quand il vous rencontrait, il s'arrêtait et, baissant la vitre, bougonnait de ne plus entendre, de ne plus pouvoir marcher, de ne plus être capable de bricoler... Puis vous lançait à brûle pourpoint : « *T'en penses quoi toi de ce qu'ils veulent faire ?* » Après quelques échanges, il repartait comme impatient d'être ailleurs...

Francis Martin-Fardon était une personne simple qui aimait par-dessus tout sa famille (« *Très attaché à ses frères et sœurs, neveux et nièces, qu'il adorait voir rassemblés autour d'un repas* » rappelle une de ses proches) et son pays auquel il croyait tant.

Cici, c'était le temps où...

Lorsque nous traverserons le Chef-Lieu, on n'apercevra plus sa tête blanche reconnaissable entre mille. On n'entendra pas non plus ronfler sa voiture verte qu'il s'entêta à conduire jusqu'au bout. Lorsque je lui conseillais d'arrêter de la prendre, j'obtenais toujours la même réponse : « *J'y vois plus mais j'ai de bons réflexes !* » Il était ainsi fait que si une difficulté apparaissait, il fallait qu'il la résolve ou la contourne.

À la fin des années 60, début 70, les jeunes du pays qui se démenaient pour animer leur commune demandèrent au maire de l'époque d'utiliser une pièce de l'école alors désaffectée. Refusé. Ce refus fut ce qui décida Cici à se présenter aux élections municipales de 1971.

C'était le bon vieux temps où lentement, très lentement, Saint-Col s'enfonçait dans le déclin. C'était un temps où le budget de la commune était de l'ordre de 50 000 euros. Mais à peine installé, voilà qu'une crue endommage le pont de Nantchenu et réduit de moitié ces ressources. Pourtant, avec ce peu de moyens, il lancera la construction de la salle des fêtes – qui mériterait bien aujourd'hui de porter son nom – pour laquelle il fit le plein des subventions possibles et dont les annuités de l'emprunt complémentaire contracté pour son financement étaient remboursées par le tout jeune comité des fêtes qui regroupait alors toutes les associations.

Cela dura jusqu'à ce que la manne du barrage de Grand-Maison ne vienne contrarier ce beau fonctionnement. Grand-Maison, ce projet qui faillit bien nous passer sous le nez car aussi impensable que cela puisse paraître, Saint-Colomban n'en eut vent que très tardivement. Ce fut donc en catastrophe que Cici intervint pour demander notre « part de gâteau » et croyez-moi ce fut du sport.

C'était le temps du premier numéro du *Petit Villarin* qui traversera sans coup férir un demi-siècle, et de la naissance de l'Association des amis des Villards. Déjà attentif au développement touristique, Cici organisera des réunions pour sensibiliser la population à la création de gîtes ruraux.

Un bâtiment Opac promis à une commune de l'Arvan ne trouvant pas

preneur, Cici dit sans hésiter : « *Je prends !* » et l'immeuble du Comberousse verra bientôt le jour. Époque bénie où la municipalité n'était pas noyée par une avalanche de papasse. Faut dire que la vraie avalanche suffisait largement à nos soucis. En janvier 1981, Élie Martin Cocher rentre chez lui. Cici l'interpelle pour lui offrir le café. Cette invitation va lui sauver la vie car quelques minutes plus tard une avalanche s'abat sur le Chef-Lieu.

C'était le temps du téléski du Châtellet, et peu de gens savent que lorsque le câble du téléski devint trop usé, et alors que d'importantes tensions se couvraient la société qui l'avait installé, c'est Cici qui acheta sur ses deniers le câble de remplacement qui ne fut mis en service que lorsque le téléski fut déplacé à La Pierre.

C'était le temps des colonies de vacances qui venaient alors régulièrement se ressourcer à l'*Hôtel de la poste*.

Cici n'était que le petit maire d'une petite commune, mais il était connu bien au-delà de sa vallée et même de la Maurienne. Toujours soucieux d'anticiper les événements, je me souviens du jour où il m'avait demandé de l'accompagner à une réunion organisée par la caisse du Crédit hôtelier sur la transmission des entreprises. Lors de la pause café, alors que nous devions tranquillement, j'entendis soudain dans mon dos : « *Salut Cici, qu'est-ce que tu fais là ?* » Me retournant je vis alors à ma grande surprise Louis Besson alors maire de Chambéry et secrétaire d'État au logement lui serrer la main comme le font deux copains de longue date. Faut dire qu'a force d'avoirarpenté les couloirs de la préfecture et des divers organismes de l'État, notre bonhomme s'était taillé un sacré réseau de connaissances en tout genre.

C'était le temps des ateliers ruraux qui plusieurs années durant assureront un revenu complémentaire à certains Villarins. Ce fut le temps..., ce fut le temps... Qu'il y en aurait encore à dire, un seul numéro du *Petit Villarin* n'y suffirait pas.

Sacré Cici, tu nous a quittés au pire moment. Toi qui avais l'amour des Villarins chevillé au cœur, toi qui avais tant fait pour ceux que tu aimais, les Villarins, toi qui à la veille des dernières élections municipales te taraudais encore l'esprit et le cœur pour les lendemains de Saint-Col, à deviner qui serait aux commandes, voilà que tu dois faire ta dernière sortie, seul, loin de tes amis.

Avec quelques mots, c'est bien peu et le moins que l'on puisse faire pour ce grand serviteur de la commune, et simplement quelques anecdotes sur notre complicité.

Alors roule carrosse. Que d'aventures avons nous vécu avec une poignée d'amis depuis cette année 1971.

Gilbert Pautasso(*)



■ Après une veillée de Noël, vin chaud dans l'église.

(*) Conseiller municipal de Saint-Colomban de 1971 à 1977.

NAISSANCES

• Le 23 juin 2020 à Chambéry, d'**Esteban**, fils de Jade et Anthony **Dinard**, petit-fils de Barbara **Jazgier**, arrière-petit-fils de Daniel (†) **Jazgier** et Irénée **Darves-Blanc** (Le Mollard), et arrière-arrière-petit-fils d'Aimé (†) et Florisse (†) **Darves-Blanc**.

• Le 6 août 2020 à Annecy, de **Mattéo**, fils d'Agathe **Marchand** et Jérôme **N'kaoua**, petit-fils de Régine **Ramel** et Dominique **Marchand** (Nantchenu), et arrière-petit-fils d'André (†) **Ramel** et d'Emma (†) **Ramel** née **Tardy** (La Pierre).

• Le 9 octobre 2020 à Paris, de **Camille**, fils de Julien et Pauline **Le Révérend**, petit-fils de Pierre **Le Révérend** et Anik

Larouère, et arrière-petit-fils d'Yves et Paulette **Larouère** (Le Mollard).

• Le 6 décembre 2020 à Chambéry, de **Kali**, fille de Gaétan **Constantin** et Jennifer **Berthollet**, petite-fille de Jean-Claude (†) **Berthollet** et Martine **Crosato** (Le Mollard), et arrière-petite-fille de Marius (†) et Raymonde **Crosato** née **Quézel-Mouchet** (l'Église).

DÉCÈS

• De M. Patrick **Mussi** (Lachenal), le 27 mars 2020 à Lyon (59 ans). M. Patrick **Mussi** était le fils de Jean-Pierre (†) **Mussi** et Gilberte (†) **Mussi** née **Favre-Croix**, et le petit-fils de Séraphin (†) et Joséphine (†) **Favre-Croix**.

• De Mme Clotilde **Quézel-Castraz** née

Affani, le 16 avril 2020 à Passy (82 ans). Clotilde **Quézel-Castraz** était la veuve de Pierre **Quézel-Castraz** (Premier-Villard).

• De Mme Éliane **Pellerey** née **Frasson-Marin** (Le Bouchet), le 20 mai 2020 à Modane (90 ans).

• De Mme Françoise **Girard** née **Goyet** (Martinan), ancienne institutrice à Saint-Colomban-des-Villards (1962-1970), le 20 octobre 2020 à Lyon (81 ans) (*lire ci-dessous*).

• De Mme Émilienne **Paret-Peintre** née **Martin-Cocher** (Martinan), le 17 novembre 2020 à Aix-les-Bains (94 ans).

• De M. Francis **Martin-Fardon** (Le Chef-Lieu), ancien maire de Saint-Colomban-des-Villards (1971-1983), le 24 novembre 2020 à Saint-Jean-de-Maurienne (90 ans) (*lire pages 18 et 19*).

DISPARITIONS

Françoise Girard, ancienne institutrice à Saint-Colomban (1962-1970)

Institutrice, après quelques courtes affectations Françoise Girard est nommée à Saint-Colomban-des-Villards, le 24 septembre 1962. Elle prend la relève de François et Andrée Bonnet en cette rentrée où l'école de Saint-Colomban passe de deux classes à une classe unique. Structure pédagogique qui ne lui déplaît pas puisqu'elle exercera huit années, assurant aussi la fonction de secrétaire de mairie, succédant là encore à François Bonnet.

À la rentrée de 1970, elle est nommée à La Chapelle, son village d'origine, toujours en classe unique, puis dans le cadre d'un regroupement pédagogique avec Les Chavannes.

À la Chapelle, elle sera également secrétaire de mairie de 1971 à 1994 ; puis, l'heure de la retraite venue, elle sera adjointe au maire de 1995 à 2001, jusqu'à son départ pour Saint-Martin-

sur-La Chambre. Pour les Chapelains, elle organise et gère une bibliothèque municipale.

En 1995, elle est nommée déléguée départementale de l'éducation nationale (DDEN), affectée à Saint-Colomban-des-Villards et rapidement élue présidente de la délégation de La Chambre. DDEN, une fonction assez peu connue mais cependant importante, qui consiste à porter un regard bienveillant sur les écoles publiques, en les visitant, en participant à différentes réunions, en jouant si nécessaire un rôle de médiation entre les élus, les enseignants et les parents, dans l'intérêt des enfants.

C'est ainsi que Françoise Girard aura pendant 25 ans participé avec assiduité aux réunions du conseil d'école de l'école intercommunale des Villards, y retrouvant souvent avec un certain amusement quelques-uns de ses an-

ciers élèves de Saint-Colomban devenus parents, comme Jean-René Bozon Vialle.

Elle est restée, pour l'école dans laquelle elle avait exercé, un appui sans faille, n'hésitant jamais à écrire aux autorités de l'éducation nationale ou à accompagner auprès d'elles parents et élus pour défendre l'école rurale, l'école de montagne. Elle savait l'importance du maintien de ces petites structures de l'école publique et les a toujours soutenues, avec des arguments pertinents, basés sur son expérience professionnelle et personnelle.

Quelques jours avant son décès accidentel, elle avait encore visité notre école, nous proposant quelques améliorations d'équipement. La perdant, la vallée des Villards et son école perdent une amie précieuse...

Jacqueline Dupenloup

Hommage à Christian et Francis Martin-Fardon

Très tardivement, trop tardivement, j'ai appris le décès de Christian Martin-Fardon. Que dire simplement pour rappeler tous les moments merveilleux passés en sa compagnie ?

Christian Martin-Fardon a permis à des centaines d'enfants des camps de Lachal de skier. Le talent de Christian pour faire ses premiers pas en ski n'avait pas d'égal (car quand je lui proposais de prendre un groupe, il choisissait toujours les débutants) et tous encore se souviennent de sa patience, de son attitude d'éducateur et surtout dès qu'il les prenait en cours, il les appelait par leur prénom. Bien sûr je les associe tous à cet hommage.

Mais Christian Martin-Fardon, comme Maurice Bozon, on ne peut pas les séparer ces deux-là, était de toute nos sorties en randonnée. Pour l'Ouillon par exemple, après le téléski de La Toussuire, il fallait à pied, gagner la pointe de l'Ouillon, et certains de ces chers petits peinaient avec leurs skis sur l'épaule, et c'était de véritables sherpas, Christian et Maurice, qui arrivaient au sommet.

Avec ma famille, ma femme, mes enfants, nous avons passé des moments merveilleux avec Christian, l'hiver comme l'été, car chaque été, il sortait avec nous et nous faisait découvrir des endroits que nous ne connaissions pas. Il avait toujours la crainte de déranger alors que lui il faisait tout pour les autres. Certains qui à Saint-Col ne le connaissaient pas comme nous, vont peut-être le découvrir à travers ces lignes.

Je viens à Saint-Col depuis l'âge de 8 ans, j'en ai 74, et je vois partir les uns après les autres ceux qui représentent l'âme, l'histoire, la fidélité de ce village que j'aime tant, et qui du fait de toutes ces disparitions m'attire moins, car ce qui me faisait revenir, c'était bien sûr la montagne que j'ai découverte et fait découvrir et aimer à des centaines de jeunes (qui reviennent adultes) ; leur point de rendez-vous : chez Maurice Bozon, qui m'a tout appris sur les itinéraires, les techniques, et qui nous a toujours accompagnés bénévolement. Avec Maurice et Christian nous avons fait le mont Blanc, entre autres.

Je ne peux oublier Francis Martin-Far-

don qui n'était plus résident à Saint-Col depuis quelques semaines et qui nous a quittés. Si les camps se sont installés à Saint-Col c'est grâce à lui. Alors maire, Cici avait (comme toujours) répondu à ma demande en me proposant l'école de Lachal où nous avons organisé pendant 27 ans, été et hiver, des séjours de vacances. Le voir partir, alors que toute sa vie a été totalement consacrée à Saint-Col, car pour lui ce n'était pas une représentation mais une passion qui l'amenait à régler les uns après les autres les problèmes qui survenaient dans la commune, donc le voir partir c'est tout un pan de l'histoire de Saint-Col qui disparaît. Je suis toujours resté, dans mes séjours à Saint-Col, très présent auprès de lui en lui rendant une parcelle de ce qu'il nous avait procuré pendant toutes ces années.

Voilà, c'était mon hommage à Christian et Francis Martin-Fardon, auxquels j'ai associé ceux qui sont encore présents car c'est grâce à eux, que beaucoup « d'étrangers » aiment Saint-Col.

Joël Le Moigne

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0725 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 194
DÉCEMBRE 2020

PAGES 2 ET 3 :

• Ski : ouverture repoussée en janvier.

• Bernard Wyns, président de l'OT.

• Cinéma à Saint-Alban.

PAGE 4 :

• Chasse. • Téléthon.

PAGE 5 :

• Commémorations du 11-Novembre.

• Les colis de Noël.

PAGE 6 :

• Patrimoine et culture.

• Amis des Villards.

PAGE 7 :

• Le Sou des écoles.

• École : hommage à Samuel Paty.

PAGE 8 :

• Sauvetage. • Petite annonce.

PAGES 9 à 11 :

• Histoire : Exposition universelle (1878) ; une vallée surpeuplée ; garde-vannes à Bramant.

PAGES 12 à 16 :

• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGE 15 :

• Déneigement.

PAGE 16 :

• Retenue de Lachal.

PAGE 17 :

• Téléphonie mobile.

• Intercommunalité : Sivav et 4C.

PAGES 18 à 20 :

• Disparitions : Francis Martin-Fardon et Françoise Girard.

PAGE 20 :

• Carnet.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :

* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse
et numéro de téléphone des auteurs
doivent accompagner ces envois.